
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mercredi 2 décembre 1998, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{me} Jacqueline Burand*, conseillère administrative, *MM. Roberto Broggin*, *Pierre de Freudenreich*, *Pierre Huber*, *Bernard Lescaze*, *Pierre Losio*, *Jan Marejko*, *Jean-Charles Rielle* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 novembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} décembre et mercredi 2 décembre 1998, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale N° 2: «Sauvons nos parcs» (N° 392 A)¹.*Suite du premier débat*

M. Philip Grant (S). Mesdames et Messieurs, puisqu'on est en train de parler d'initiative populaire, je vais me permettre quelques considérations sur les droits politiques. C'est vrai que l'initiative «Sauvons nos parcs» pose quelques questions d'ordre juridique qu'il faut étudier assez sérieusement.

Le groupe socialiste a eu ou a quelques légers doutes au sujet de la recevabilité totale de cette initiative. Mais, en droit, les doutes sont parfois de bons conseillers. En matière de démocratie directe, notamment, la jurisprudence du Tribunal fédéral est assez claire: le doute, s'il ne profite pas à l'accusé, profite, en revanche, au peuple – *in dubio pro populo*, pour les juristes qui parlent le latin. Il en va spécialement ainsi lorsque l'initiative n'est pas un texte totalement contraignant et qui ne laisserait aucune autonomie aux autorités chargées de la concrétiser. Ce principe vaut en particulier lorsqu'on est en présence de textes comme celui-ci, qu'on appelle «initiatives conçues en termes généraux», qui laissent à l'autorité une certaine marge pour les concrétiser.

Du moment que plusieurs interprétations sont possibles et surtout que différentes formes de concrétisation entrent en ligne de compte, l'autorité n'a pas matière, selon le Tribunal fédéral, à être extrêmement formaliste et à invalider un texte signé, tout de même, par plus de 4000 citoyens.

¹ Rapport, 2095.

Si vous me le permettez, je vais juste lire deux ou trois extraits tirés de l'arrêt du Tribunal fédéral 124 I, page 119, pour ceux que cela intéresse, qui concerne à peu près la même chose, sauf que c'était une initiative cantonale et non pas une initiative communale, mais le texte était du même genre: une initiative non formulée.

Le Tribunal fédéral nous dit: «Confrontée à un simple vœu articulé par les citoyens, l'autorité ne peut méconnaître qu'il appartiendra encore au législateur – dans notre cas, le Conseil municipal – de concrétiser l'initiative en adoptant les normes nécessaires à sa réalisation et en disposant, pour ce faire, d'une certaine liberté. On peut présumer, à cet égard, que le parlement cantonal – dans notre cas, le parlement municipal – agira dans le respect du droit supérieur et que, tout en prenant compte de la volonté des initiants, il pourra corriger les imperfections éventuelles de l'initiative lors de sa concrétisation.»

Mesdames et Messieurs, les socialistes sont très respectueux de la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais ne sont pas moins respectueux de l'usage qui est fait par les citoyens de leurs droits politiques, c'est pourquoi notre groupe vous proposera de valider cette initiative.

M. Georges Breguet (Ve). Au nom du groupe des Verts, je vais tenter de vous expliquer notre position, qui rejoint, presque mot à mot, celle de notre éminent collègue juriste M. Grant.

Il est clair que, personnellement, je n'ai pas d'argument juridique à vous présenter, mais je me permets aussi de vous rappeler la Constitution genevoise, qui considère que, lorsqu'une initiative est déclarée irrecevable, le législatif ou l'organe délibératif qui s'en occupe doit essayer de sauver le maximum de ce qui peut être sauvé.

Le principe du doute qui profite aux initiants, nous l'avons retenu. Il est vrai que le sort final de cette initiative, si celle-ci était reprise mot à mot et présentée au peuple, pourrait provoquer un recours au Tribunal administratif et au Tribunal fédéral qui, peut-être, l'invalideraient, mais nous espérons que le travail que fera cette assemblée permettra de clarifier la situation juridique. C'est pour cela que nous avons décidé de voter non à la proposition d'irrecevabilité.

M. Michel Ducret (R). Pour notre part, nous ne pourrions cautionner la recevabilité de cette initiative qui utilise l'instrument des PUS pour un but qui n'est pas celui fixé par la loi qui fonde ces derniers.

En effet, je rappelle que l'instauration des PUS communaux a été votée et voulue par le peuple, au nom du maintien, voire du rétablissement, de l'habitat en ville. Et il n'est pas dans leur but de rendre inconstructibles des terrains qui, de toute façon, le sont déjà.

On peut admettre que, par rapport à l'extension du logement, il y ait un certain besoin d'espaces extérieurs qui sont liés au logement, mais, manifestement, ici, ce n'est pas le cas dans la proposition qui est faite par les initiants.

D'autre part, l'inconstructibilité de tout espace vert ou de détente, suppose, en réalité, une double législation qui, par l'application des PUS – qui s'appliquent après les lois cantonales, je le rappelle, dans le cas du logement, par exemple, après la LDTR – laisse très peu de marge réelle à notre municipalité pour «légiférer».

En réalité, l'inconstructibilité des zones vertes est déjà fixée dans la LCI et dans les diverses mesures d'aménagement au niveau cantonal. Les règlements municipaux ne doivent, en aucun cas, créer une insécurité du droit dans notre République. A ce titre déjà, nous avons émis des doutes sérieux quant à l'extension de la vocation première des PUS, telle qu'elle a été présentée et soutenue par la majorité de ce Conseil. Il en va de même, et bien plus fermement encore ici, pour une proposition qui tient simplement plus de l'opération de propagande électorale que du désir de faire œuvre utile pour la collectivité genevoise.

On trompe le citoyen en lui faisant croire qu'en acceptant cette initiative il va améliorer une situation qui ne peut en réalité être améliorée par ce qui est proposé. Déjà en ce sens-là, et sur le fond, on ne changera rien à la réalité. Et je pense qu'il est totalement inutile de proposer une recevabilité pour quelque chose qui ne sert à rien. Voilà la raison essentielle pour laquelle le groupe radical ne se prononcera pas pour la recevabilité de cette initiative.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AdG). Je parlerai en tant que rapporteur et en tant que porte-parole de l'Alliance de gauche, dans son ensemble. En tout cas, lors du vote du 30 octobre 1998, à la commission du règlement, il y a eu un vote unanime des trois représentants de l'Alliance de gauche. Ce préambule était nécessaire après les éclats de voix d'hier soir.

Je crois avoir été assez objectif dans mon rapport, contrairement à ce que pense M. Froidevaux, notamment en y joignant les pages essentielles du rapport du Conseil administratif, l'avis de droit de M. Tanquerel sur la question de la recevabilité matérielle de l'initiative et l'avis de droit de M. Christian Grobet.

Je pense que M. Froidevaux ne devrait pas regretter que ces deux avis de droit soient joints, côte à côte, puisqu'il a brillé par son absence lors des deux ou trois séances où la commission du règlement a étudié ce sujet. Pour l'Alliance de

gauche, qui était à l'origine de l'initiative, il ne fait aucun doute que le Conseil municipal doit déclarer recevable cette initiative.

Les avis de droit de M^e Tanquerel et de M^e Grobet sont, il est vrai, de compréhension assez difficile pour les non-juristes, et il est effectivement difficile de départager entre la recevabilité ou l'irrecevabilité. Je vous rappelle que le Conseil municipal, et je n'étais pas présent lorsque le Conseil municipal a étudié cette initiative, mais en général ce Conseil a opté pour la recevabilité. Je pense aux initiatives sur Villereuse, sur l'Alhambra, qui portaient également sur des sujets d'aménagement. Depuis, la législation sur les initiatives a changé, c'est vrai, Monsieur Froidevaux, mais, en son temps, le Conseil municipal avait déclaré ces initiatives recevables.

Dernièrement, le Conseil municipal a également déclaré recevable l'initiative sur le «Bisou», alors que la question était, il est vrai, plus discutable encore que celle évoquée aujourd'hui. Par conséquent, et comme l'a rappelé M. Grant, il faut opter pour le principe de la recevabilité.

Je rappellerai que le Conseil d'Etat a rendu un arrêté le 29 juillet 1998 sur l'initiative «Sauvons nos parcs» qui a été déposée dans la commune de Carouge. Il est vraisemblable que M. Tanquerel n'a pas eu connaissance de cet arrêté, lorsqu'il a rédigé son avis de droit cet été. Je pense que, s'il avait eu l'occasion de connaître l'arrêté du Conseil d'Etat, son rapport aurait été quelque peu différent.

Je n'ai pas joint à mon rapport l'arrêté du Conseil d'Etat, car cet arrêté contient 12 pages. A la page 9 de cet arrêté du Conseil d'Etat, on lit: «Lorsque l'autorité compétente contrôle la conformité d'une initiative au droit supérieur, elle doit cependant faire application du principe *in dubio pro populo*, selon lequel un doute quant à la réalisation de cette exigence ne saurait, sans autre, conduire à soustraire celle-ci, donc l'initiative, au scrutin populaire.

L'acceptation, aujourd'hui, de la recevabilité de l'initiative entraînerait la commission du règlement à réétudier cette initiative, à la concrétiser. La commission pourrait donc modifier quelque peu le texte de l'initiative pour la rendre conforme, notamment au droit supérieur.

Par conséquent, nous estimons que le Conseil municipal devrait déclarer cette initiative recevable, même s'il a accepté, lors de ses séances des 10 et 11 novembre 1998, la motion N° 284, qui est relativement proche du texte de l'initiative. En effet, il nous semble préférable de déclarer cette initiative recevable. Pour nous, l'acceptation de la recevabilité de cette initiative est également un symbole.

Par conséquent, et conformément au vote très large de la commission du règlement du 30 octobre 1998, je vous engage à déclarer recevable l'initiative N° 2 «Sauvons nos parcs».

M. Marco Ziegler (S). J'ai également acquis la conviction que la recevabilité doit être votée. C'est, pour moi, un élément considéré comme acquis, ce soir; j'espère que la majorité le confirmera.

J'aimerais quand même en venir à la deuxième phase de la réflexion et de la discussion, parce que le vote de la recevabilité ne liquide pas le problème. Le vote de la recevabilité signifie que nous renvoyons un objet non formulé, donc flou, donc relativement informe, au Conseil administratif et qu'il s'agit d'éclairer le Conseil administratif sur la manière dont nous souhaiterions voir mettre en forme l'invite de cette initiative. (*Remarque.*) Oui, mais il y a le *Mémorial*, et je pense que le délai de réponse sera suffisant pour que le *Mémorial* soit imprimé.

C'est dans ce sens que j'aimerais donner quelques pistes de réflexion, puisque par chance j'ai assisté à la séance de commission du règlement qui a formulé cette conclusion, et que, à cette occasion, j'ai également fait quelques réflexions personnelles sur la question.

Première chose à dire: il y a plusieurs lectures possibles des PUS; il y a plusieurs interprétations possibles de la loi sur l'extension et des différents articles qui traitent l'objet PUS. La lecture qu'en donne M. Tanquerel est, à mon sens, la plus orthodoxe, la plus conforme, c'est également celle que nous avons mise en œuvre dans le projet de règlement définitif des PUS dont nous avons discuté ici il n'y a pas longtemps. Je suis un petit peu embêté effectivement qu'une autre lecture vienne contrarier le travail effectué sur cet objet-là.

Cela dit, il faut reconnaître qu'il y a, dans le domaine juridique, plusieurs lectures possibles. Et la lecture que donne M. Grobet est certainement défendable. Son seul inconvénient est, encore une fois, qu'elle entre en contrariété avec ce que nous venons de voter il n'y a pas très longtemps.

Il faut dire alors à l'intention du Conseil administratif que nous ne lui demandons pas de faire des choses qui soient incompréhensibles et contradictoires. Il y a une autre lecture possible. Il y a une compréhension des objectifs de l'initiative, qui est tout à fait claire. L'initiative demande, avant tout – et c'est là-dessus que les gens ont été amenés à signer, et c'est là-dessus également que les gens voteraient, s'il fallait voter – une protection accrue pour ceux des parcs de la ville qui ne sont pas actuellement protégés en zones de verdure. Cela, c'est un objectif tout à fait clair, tout à fait linéaire, et que même un non-juriste peut comprendre ici. C'est cet objectif-là que le Conseil administratif doit mettre en œuvre.

Il y a une manière extrêmement simple de concrétiser cet objectif, c'est celle évoquée dans le rapport que nous avons soumis également aux initiants. Il s'agit de donner suite à la motion N° 284, votée par ce Conseil municipal en novembre, demandant de faire l'inventaire des parcs qui ne sont pas actuellement en zones

de verdure, et d'utiliser alors le droit d'initiative de la Ville de Genève pour demander aux autorités cantonales compétentes de transférer ces parcelles en zones de verdure.

Cela, c'est un des scénarios possibles, une des concrétisations possibles, certainement la plus simple, parce que la motion N° 284 est déjà votée, parce que le Conseil administratif travaille déjà sur cet objet. Et je crois que les initiants pourront se rallier à cet objectif.

Cela dit, il y a d'autres scénarios possibles. Sans vouloir faire des développements trop longs sur les PUS, j'avancerais la solution Carouge, évoquée par M. Rumo, mais qui ne rejoint pas, il faut le préciser, la proposition Grobet. La solution Carouge, c'est un plan d'utilisation du sol localisé, où on définit un périmètre autour de chacun des parcs à protéger; cela nécessite toujours de faire l'inventaire d'abord, et ensuite d'inclure ceux des parcs qui méritent une protection supplémentaire dans un plan d'utilisation du sol localisé.

C'est beaucoup plus lourd, c'est beaucoup plus long, parce qu'il faut passer par autant d'enquêtes publiques; c'est beaucoup plus risqué, probablement, parce qu'il y aurait des oppositions possibles, alors que le transfert en zones de verdure, au niveau cantonal, réglerait le problème en un seul coup et de manière plus élégante. Cela dit, c'est une autre des concrétisations possibles qu'il fallait évoquer.

A mon avis, le Conseil administratif doit travailler sur ces deux hypothèses-là, et pas sur la solution maximaliste qui est celle du texte de l'initiative. C'est en ce sens que je souhaitais émettre quelques réflexions pour que les travaux futurs du Conseil administratif soient raccourcis.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, la commission du règlement a fait un important travail d'étude de cet objet. Elle a auditionné les opposants et les partisans de l'initiative et les deux juristes qui ont produit une série de documents.

Et puis, il y a eu une série d'explications qui, au niveau de notre République par rapport aux zones, nous a surpris. On nous a présenté le plan actuellement en vigueur à l'Etat et comportant les cinq zones de construction et un certain nombre de données. Là, on s'est aperçu qu'au niveau des zones sportives et des parcs publics il n'y avait pas de protections claires.

Nous sommes actuellement sous le régime d'un règlement provisoire en ce qui concerne les PUS, le règlement définitif faisant encore l'objet d'une remise en cause d'un certain nombre de ses données. C'était à l'époque de M. Second

que ces PUS provisoires avaient été établis. Nous sommes toujours dans du provisoire. C'est facile de dire que l'initiative n'est pas dans les normes, mais, nous, nous ne sommes pas non plus dans les normes, Mesdames et Messieurs.

J'attire maintenant votre attention sur le fait que, depuis que la loi cantonale a établi les initiatives communales, il n'y a pas eu beaucoup d'objets qui ont été soumis à la population. Il y a plutôt eu des référendums communaux; vous en connaissez un certain nombre. Nous n'avons pas été amenés à traiter un grand nombre d'initiatives, on peut le dire, à part, comme l'ont dit les précédents orateurs, celle concernant le «Bisou».

L'initiative «Sauvons nos parcs» est assez compacte, elle ne mélange pas les domaines. Alors, en tant que conseillers municipaux, représentants de la population, ne devrait-on pas garder un dialogue avec la population et lui demander son avis? Surtout qu'on ne met pas en danger quoi que ce soit dans notre commune. Au contraire, on va éclaircir un certain nombre de zones qui ne sont pas claires à l'heure actuelle.

Quand la commission a examiné le plan original remis par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, elle a été stupéfaite de constater que quelqu'un pourrait déposer une demande d'autorisation de construire sur l'une des grandes zones de verdure de notre ville, en disant: «Je veux embellir Genève et reconstruire telle et telle chose sur une de ces parcelles.» Eh bien, je peux vous dire qu'il faudrait une opposition ferme de notre Conseil municipal pour s'opposer à cela. Tandis qu'avec cette initiative, il y aura un éclaircissement et des données très précises par rapport à une protection des espaces verts que la population aimerait conserver.

Par exemple, si, tout à coup, l'Université, aux Bastions, décidait d'agrandir son bâtiment pour répondre à ses besoins, il y aurait une opposition, tant de droite que de gauche, dans ce Conseil. Personne ne laisserait quiconque abîmer ou «ficher en l'air» le parc des Bastions. Au contraire, on essaierait de sauvegarder cet endroit, pour l'image de Genève.

Mesdames et Messieurs, ce soir, que vous refusiez ou que vous acceptiez, je pense qu'on doit continuer le travail. Notre collègue M. Marco Ziegler l'a très bien dit, il y a des choses à affiner. Mais ce n'est pas en les stoppant, ce soir, qu'on pourra affiner et déposer une initiative qui soit claire par rapport à l'objectif.

Une opposition serait regrettable. Beaucoup de personnes apprécient les parcs. Ne pas permettre à la population genevoise de s'exprimer là-dessus serait vraiment regrettable.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous sommes quelques-uns, et quelques-unes sûrement aussi, à être perplexes devant cet objet.

D'éminents intervenants, des juristes – nous n'en sommes pas et nous n'en avons pas parmi nous – s'expriment d'une manière extrêmement correcte pour nous dire que ce n'est pas tout simple, et nous les croyons! D'ailleurs, le rapport, qui est fort bien fait du point de vue juridique, part aussi dans la même direction. C'est un premier constat, mais c'est un constat qui est embarrassant pour les politiciens qui ont été formés dans l'idée que nous vivons dans un Etat de droit et que, ma foi, c'est encore avantageux de suivre les lois et la Constitution.

Si on nous demande: «Voulez-vous maintenir les parcs?» Eh bien, nous disons oui. C'est même dans notre programme. En plus de cela, il y a des militants de parcs dans notre parti. Et puis, si on nous demande: «Voulez-vous maintenir les zones vertes?» Nous répondons oui. En effet, c'est sympathique, et il y a aussi des militants de zones vertes dans notre parti. (*Rires.*) Oui, oui; d'abord, on a beaucoup d'agriculteurs.

Mais, maintenant, on nous demande: «Lesquels?» Alors, par exemple, vous vous souvenez de l'histoire de Vermont? Vermont, c'est un pré, c'est toujours un pré. Je suis allé le voir l'autre jour, avant d'intervenir maintenant. Nous voulions y construire une école, nous n'avons pas pu, on nous a dit: «C'est un parc», mais, dans le dictionnaire, «parc», ce n'est pas comme à Vermont, vous voyez?

On a été sages quand on a voté la motion N° 284 demandant un inventaire de tous les espaces de verdure. Il y a probablement une norme internationale, qu'on peut trouver notamment dans les écoles d'architecture. M^{me} Burnand n'est plus là, et je vais échapper à une deuxième invitation, d'ailleurs! Donc, on peut au moins faire l'inventaire pour savoir de quoi on parle.

Si, de plus en plus, on nous dit maintenant que la recevabilité d'une initiative est une question politique, cela ne vaut plus la peine de faire des initiatives, n'est-ce pas? On lance alors une pétition, et puis l'effet est le même, puisqu'une pétition est toujours étudiée, et qu'on lui donne la suite qu'on pense qu'il faut lui donner d'un point de vue politique.

Est-ce que cette initiative est assortie d'une clause de retrait? En lisant le rapport de M. Rumo et l'avis de droit de M. Tanquerel, on constate qu'on pourrait faire un certain travail de fond et que, peut-être, après, l'initiative n'aurait probablement plus le même sens qu'elle avait au début. Mais M. Tanquerel dit cela, semble-t-il, pour aller dans un sens positif. Donc, est-ce que cette initiative est assortie d'une clause de retrait?

Ensuite, nous, nous considérons qu'on devrait quand même éviter de soumettre un objet un peu «bidon» au vote de la population, comme pour le «Bisou». En effet, l'affaire du «Bisou» a fait, semble-t-il, sourire beaucoup de Confédérés. Souvent, Genève les fait un peu grincer, donc, pour une fois qu'on les a fait sourire, c'était une bonne chose, mais je ne pense pas qu'on ait rendu service à la démocratie.

Finalement, on aimerait avoir, de la part notamment du Conseil administratif, une position tenant compte de tout ce qui a été dit depuis qu'il a pris un avis. Peut-être qu'un des magistrats va surgir du dessous de la table et nous donner l'avis d'aujourd'hui du Conseil administratif!

On aimerait aussi avoir des certitudes quant aux conséquences de notre oui ou de notre non. Si le oui fait qu'on peut faire notre travail d'inventaire, qu'on ne va pas se trouver devant des obligations qui ne sont pas celles que nous voulons, eh bien, on peut dire oui, mais si le oui génère précisément ces contraintes, ce n'est pas notre souhait.

Quant au non, eh bien, c'est clair qu'il faudra pouvoir l'expliquer de façon que la population comprenne qu'on lui a fait signer une initiative pour rien. A ce sujet, M. Ducret, tout à l'heure, a apporté des éléments sans doute extrêmement valables pour expliquer que, compte tenu de tout le contexte juridique en matière d'aménagement, tout est déjà dans la loi et que l'initiative n'apportera rien du tout.

Nous attendons alors quelques éclaircissements et, surtout, nous aimerions faire un vote frappé au coin du bon sens, Monsieur le président.

Le président. Eh bien, c'est précisément ce que nous allons faire, puisque nous passons au vote.

Deuxième débat

Le président. L'arrêté sur lequel nous votons se trouve à la page 6 du rapport de M. Rumo. Il s'agit donc d'un arrêté qui dit que «Le Conseil municipal déclare valide l'initiative municipale intitulée «Sauvons nos parcs».

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté présenté par la commission est accepté à la majorité (opposition des Partis libéral et radical, quelques abstentions du Parti démocrate-chrétien).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 36, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le rapport du Conseil administratif du 2 septembre 1998,

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

arrête:

Article unique. – Déclare valide l'initiative municipale intitulée «Sauvons nos parcs».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. L'initiative est renvoyée à la commission du règlement.

4. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites des zones de construction dans le quartier des Tranchées, sur le territoire de la Ville de Genève (création d'une zone à bâtir 2 destinée à un équipement d'utilité publique (Musée d'ethnographie) et extension du périmètre de protection de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications) (N° 398 A)¹.**

Rapporteur: M. Guy Savary.

La proposition N° 398 a été étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 20 octobre 1998, et ceci sous la présidence de M^{me} Michèle Künzler.

Ont participé à la séance:

- M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme;
- M. Jean-Pierre Bossy, chef du Service d'architecture.

Audition de M. Vaissade

M. Vaissade procède tout d'abord à un état de situation en rappelant qu'une séance publique a eu lieu le 21 septembre 1998, au cours de laquelle le projet du Musée d'ethnographie a été présenté; elle a également servi à consulter la population à ce sujet.

¹ Proposition, 1229.

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil municipal, les services de M^{me} J. Burnand, conseillère administrative, et les architectes préparent les plans définitifs.

Le crédit de construction sera présenté au Conseil municipal vraisemblablement en septembre 1999 (l'agenda du projet en général est respecté).

Le Conseil administratif a d'abord attendu l'issue du vote sur le crédit d'étude avant de soumettre au «législatif» communal la présente proposition, qui est issue du DAEL en vue du déclassement de la zone.

Audition de M^{me} Wiedmer-Dozio

M^{me} Wiedmer-Dozio souligne l'excellence des collections du Musée d'ethnographie dont 5% des 60 000 objets sont exposés.

Dès 1980, plusieurs sites ont été envisagés. Finalement, il est apparu que l'endroit de la place Sturm s'avérait être le meilleur.

L'emplacement des Tranchées (place Sturm) a été acheté par la Ville de Genève en 1911 pour y construire le Musée d'histoire naturelle; ce dernier n'a pas été concrétisé de telle sorte que des pavillons scolaires provisoires y virent le jour.

En mai 1997, suite à un concours d'architecture, le premier prix fut attribué au projet «L'esplanade des mondes», de l'atelier d'architecture Hunger, Monnerat et Petitpierre (Lausanne).

M^{me} Wiedmer-Dozio déclare que l'on ne se situe pas dans un cadre facile, avec des maisons d'habitation et l'église russe aux alentours; la place Sturm est occupée, de nos jours, par un centre de voirie, des pavillons scolaires et le préau d'une école privée. Les piétons doivent se contenter de quelques petits passages à travers la place.

Depuis 1929, cette parcelle a été attribuée à une zone verte, mais elle se trouve à l'état «virtuel». L'ensemble du secteur se trouve en zone ordinaire 2 + secteur protégé de la Vieille-Ville + zone de verdure (Bastions).

La proposition N° 398 vise deux buts:

- a) mise en conformité;
- b) restitution de la verdure et amélioration de la qualité de vie de la région.

Les juristes du DAEL ont étudié cette zone:

- 1) avec étendue de la zone 2 et en plus deux sous-secteurs qui garantissent l'accessibilité publique (hauteur maximale des bâtiments: 399 mètres au-dessus de la mer).

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

- 2) délimitation d'un rectangle susceptible de recevoir un petit édifice administratif (hauteur ne dépassant pas les 418 mètres s/mer, avec un gabarit plus bas que toutes les maisons avoisinantes).

L'enquête publique a eu lieu du 11 septembre au 12 octobre 1998.

Deux observations ont été enregistrées:

- I) l'une de la gérance immobilière Delaunay qui pose 4 questions:
- a) Circulation maintenue le long de la place Sturm? Oui.
 - b) Visibilité restreinte à partir des immeubles environnants? Non.
 - c) Végétation: quels choix des essences? Le projet de détail le précisera.
 - d) Pourra-t-on surélever le 17, rue Toepffer? Il est répondu qu'il s'agit de soumettre une demande au DAEL.
- II) 2^e observation émanant de l'Association des habitants de la Vieille-Ville. L'association se félicite de la suppression de la bretelle routière et propose une piste cyclable.

Questions des commissaires

- Quid si la zone est déclassée et que le musée ne se construit pas?
Si le but n'est pas atteint, nous pouvons revenir avec un projet pour retrouver le statut *ante*.
- Au sujet de la suppression de la bretelle routière, qu'advient-il des transports publics? Y aura-t-il une bande réservée aux bus? Tout le programme du concours d'architecture pourra-t-il être accompli?
Le plan de circulation a été réalisé en collaboration avec les TPG. La bretelle sera simplement déplacée et elle permettra un trafic tout à fait normal. Le déroulement du projet donnera la possibilité d'accomplir toutes les données du programme.
- Finalement, un commissaire demande ce qu'il advient de la passerelle projetée vers l'Observatoire.
Elle figure dans l'autorisation de construire.

Vote

La commission de l'aménagement et de l'environnement vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

M^{me} Michèle Künzler, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (Ve). Je me réjouis de la sérénité dans laquelle le débat s'est tenu en commission. Toutes les questions ont pu être posées et il y a été répondu en totalité. Ce projet a été accepté à l'unanimité.

M. Guy Savary, rapporteur (DC). Depuis un certain temps, le Parti démocrate-chrétien vous a habitués, dans ses votes, à une symphonie claire, cohérente et unie, mais, ce soir, ce sera une autre musique, puisque le Parti démocrate-chrétien va vous proposer une polyphonie, dans ce sens que nous adopterons la liberté de vote concernant le présent rapport.

Vous comprendrez aisément que, derrière ce rapport, se situe bien sûr le vrai problème, c'est-à-dire la construction d'un nouveau musée d'ethnographie. Je crois qu'un ou deux de mes collègues vont intervenir pour combattre cette idée d'un musée de ce genre, notamment pour des questions financières.

Je me situe dans l'autre camp, car je suis favorable à la création – et j'espère rapidement – de ce musée. C'est la raison pour laquelle je vous recommande d'appuyer le déclassement de zones, déclassement qui constitue le début de l'opération qui doit amener à l'édification de ce musée tant attendu de ma part. En effet, cela me fait chaque fois un coup au cœur quand je vois – et je l'ai noté dans le rapport – que seulement 5% des 60 000 objets sont présentés au public. Je pense qu'un tel musée est d'une importance vitale pour découvrir la valeur d'autres cultures et ne peut qu'amener à une meilleure collaboration entre les peuples et à la paix mondiale.

Ainsi, je vous recommande, Mesdames et Messieurs, en mon nom personnel et au nom d'une partie de la fraction PDC, d'appuyer ce déclassement de zones.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Eh bien voilà, je vais tout de suite exprimer un avis contraire à celui de mon ami Guy Savary. C'est vrai que c'est un des rares votes où nous ne sommes pas d'accord; ce sont des choses qui peuvent arriver.

Effectivement, depuis déjà un certain temps, au sein de cette enceinte, j'ai pris la parole pour dire à quel point le projet d'un nouveau musée d'ethnographie était, à l'heure actuelle et compte tenu des finances de notre ville, tout à fait démesuré. En ce qui me concerne, je ne pouvais pas l'accepter, en tout cas pas tant que nous n'avions pas l'assurance qu'une grande partie si ce n'est la moitié du financement serait assuré par d'autres entités que la Ville de Genève. Vous

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

pouvez me rétorquer que la proposition N° 398 n'a pas directement affaire avec cela et qu'on pourrait donc laisser passer l'affaire. De mon point de vue, je trouve qu'il aurait été plus correct d'attendre d'avoir d'abord le financement. Je sais que M. Vaissade est en train de mettre en place différentes choses pour arriver à obtenir de l'argent. Personnellement, j'attends de voir ces différentes ressources avant de pouvoir me prononcer. Si ce soir je votais oui, ce serait accepter de mettre la charrue avant les bœufs.

Cela étant dit, il est tout à fait légitime que le Conseil administratif ait fait cette proposition, puisque, le crédit d'étude ayant été voté par le plénum, il peut estimer que le musée se fera. Personnellement, je pense que, tant que nous n'aurons pas reçu les assurances au niveau de son financement, il ne se fera pas. Si le Conseil administratif revient devant le Conseil municipal avec un crédit de construction de l'ordre de 57 millions de francs – dernier chiffre articulé par M. Alain Vaissade – il sera peut-être accepté par ce plénum, mais je suis certain que la population ne l'acceptera pas. J'ajouterai encore un détail, c'est qu'avec le nouveau musée d'ethnographie il n'y aura pas plus de 5% des objets qui pourront être exposés. Finalement, je ne vois pas très bien à quoi cela pourra servir, si ce n'est que d'avoir un musée qui aura coûté très cher.

Pour terminer, je dirai que mon credo est: entretenons ce que nous avons déjà – nous avons déjà passablement de peine à le faire – et nous verrons par la suite pour faire de nouvelles choses. Occupons-nous d'abord, par exemple, de la Comédie, du Musée d'art et d'histoire et ensuite on verra.

Pour toutes ces raisons, je vous indique que ce soir je refuserai le projet d'arrêté contenu dans le rapport N° 398.

M. Antonio Soragni (Ve). Quelques mots pour répondre simplement à M. Bonny. Il faudrait que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde – je crois que ça l'est, à part peut-être pour M. Bonny ou pour une partie du Parti démocrate-chrétien – ce soir, nous ne sommes pas en train de voter la construction du musée d'ethnographie. Nous avons voté un crédit d'étude, un projet est en train de s'élaborer, un crédit de construction nous sera proposé. Si nous voulons être cohérents, il devient absurde de proposer un crédit de construction sur un site dans lequel les travaux ne peuvent pas être réalisés. Donc, il me semble que l'acceptation de l'arrêté N° 398 constitue une étape indispensable, et c'est bien dans le bon ordre que les choses se font.

Sans préjuger de votre position – vous avez évidemment le droit d'avoir vos convictions et de défendre vos idées – je crois que la méthode qui est choisie est la bonne.

Proposition: modification des zones pour construire un musée d'ethnographie

J'aimerais bien qu'il y ait l'unanimité dans ce Conseil municipal pour dire: «Allons de l'avant sur ce projet»; la décision finale interviendra lors du dépôt du crédit de construction l'année prochaine.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (opposition de quelques démocrates-chrétiens et de quelques radicaux et une abstention du Parti démocrate-chrétien).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Cité (création d'une zone à bâtir 2 destinée à de l'équipement public (Musée d'ethnographie) et extension du périmètre de protection de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications).

Art. 2. – D'approuver les échanges fonciers entre domaine public et domaine privé Ville de Genève liés à l'implantation du nouveau musée d'ethnographie projeté dans le périmètre de la zone de construction 2 créé par le plan visé à l'article premier.

Art. 3. – D'autoriser le Conseil administratif à constituer, épurer et radier toute servitude dans les limites de la nouvelle parcelle immatriculée au domaine privé Ville de Genève résultant des échanges fonciers prévus à l'article 2.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 91¹ en faveur d'un terrain d'aventure à la Queue-d'Arve pour les jeunes des quartiers de la Jonction et des Acacias (N° 412 A).

Rapporteur: M. René Grand.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, a consacré les deux séances des 12 octobre et 19 octobre 1998 à étudier la pétition N° 91 en faveur d'un terrain d'aventure pour les préadolescents, pétition munie de 1227 signatures et déposée conjointement par les maisons de quartier de la Jonction et des Acacias.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey pour l'excellente tenue des notes de séances.

1. Texte de la pétition

Les soussignés demandent que soit réalisé par la Ville de Genève, pour la rentrée scolaire de septembre 1999, l'aménagement d'un terrain d'aventure. Cet équipement est destiné à accueillir les jeunes, âgées de 9 à 14 ans, des quartiers de la Jonction et des Acacias. Il sera implanté sur l'espace situé entre le centre sportif de la Queue-d'Arve et la piscine extérieure des Vernets.

Face au manque d'espace offert aux jeunes des Acacias et de la Jonction, un groupe composé d'habitants et d'associations de nos deux quartiers se réunit depuis cinq ans pour réaliser un terrain d'aventure.

Après plusieurs propositions d'un lieu d'implantation du terrain, les autorités municipales nous ont proposé l'emplacement des berges de l'Arve et y a inclus ce site. Deux participants à ce concours ont été engagés pour un stage de six mois au Service de l'urbanisme de la Ville de Genève. Leur travail doit déboucher sur une demande d'autorisation de construire, d'ici la fin de l'année.

Le financement de ce projet n'étant pas encore assuré, les soussignés réclament que la Ville dégage sans plus attendre les moyens financiers nécessaires à la réalisation d'un terrain d'aventure, dont le principe est acquis, pour la rentrée scolaire 1999.

¹ Commission, 1013.

2. Audition des pétitionnaires, le 12 octobre 1998

- M. Gabriel Barta, président de l'Association pour l'animation des Acacias;
- M. Claudio Deuel, coordinateur de la Maison de quartier des Acacias;
- M. Diomidis Iliopoulos, président de la Maison de quartier de la Jonction.

Le but que les pétitionnaires se sont fixé est une démarche de sensibilisation auprès du Conseil municipal sur le besoin de créer un terrain d'aventure pour environ 700 enfants de 9 à 14 ans des quartiers des Acacias et de la Jonction. En effet, il n'y a pas d'espace spécifique réservé pour ces préadolescents dans la région et le parascolaire n'assure plus la garde des enfants dès la 4^e primaire.

Après de nombreuses tractations auprès des services de l'Etat et de la Ville depuis 1993 (cf. annexe 1), il semble qu'il soit possible de trouver un terrain entre la piscine extérieure des Vernets et le nouveau centre sportif de la Queue-d'Arve. Un concours européen de réaménagement des berges de l'Arve a été mis sur pied en 1997 pour des étudiants par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève avec le département de l'aménagement et des constructions de la Ville et celui de l'Etat. Ce concours incluait l'aménagement d'un terrain d'aventure à l'endroit précité, mais il n'y a pas eu de suite concrète, malgré le stage de 2 participants, pendant six mois, au Service de l'urbanisme de la Ville. C'est pourquoi, les pétitionnaires demandent de faire avancer les choses pour qu'une réalisation soit effective à la rentrée scolaire 1999.

A la question d'un commissaire demandant si l'endroit n'est pas trop éloigné pour les enfants qui doivent s'y rendre à pied, il lui est répondu que les préadolescents de 9 à 14 ans se rendent habituellement sans problème à la patinoire ou à la piscine. Une autre question est posée de savoir pourquoi réserver ce terrain d'aventure aux préadolescents: les pétitionnaires expliquent que les 2 petits parcs des Acacias et de Gourgas sont déjà saturés par les adultes et les familles avec des enfants plus jeunes et que rien n'est prévu pour les 9-14 ans. En regroupant les associations intéressées, on pourrait même affecter un poste d'animateur existant à l'encadrement des enfants. C'est la raison pour laquelle les pétitionnaires souhaitent un baraquement simple d'environ 100 m² à la base, permettant d'entreposer du matériel de jeu et d'abriter quelques occupations intérieures en dehors des activités sportives en plein air: un panier de basket, un petit but de football, donc un aménagement urbain.

Après avoir contacté les différents services de la Ville (Service des sports, des écoles, de l'urbanisme, de la voirie), il semble qu'il reste un problème à régler au sujet du parking de la Voirie où pourrait s'installer le terrain d'aventure. Mais les pétitionnaires se font surtout du souci pour le retard pris par leur proposition depuis bientôt six ans, et ils souhaitent vivement que le financement d'un projet concret d'un terrain d'aventure à la Queue-d'Arve puisse enfin être soumis au Conseil municipal.

3. Audition de M. Philippe Gfeller, chef du Service municipal d'aménagement urbain, le 19 octobre 1998

M. Gfeller explique qu'en 1993 les deux maisons de quartier ont examiné avec les représentants du Conseil administratif le projet d'un terrain d'aventure destiné à des préadolescents. Il n'y avait pas vraiment une structure pour cette tranche d'âge. A l'époque, 4 emplacements ont été envisagés:

- le parc des Acacias qui s'est avéré trop éloigné et trop occupé;
- la partie en contrebas du Bois-de-la-Bâtie qui a dû être abandonnée;
- l'utilisation du terrain militaire des Vernets qui a été refusée par le Département militaire de Berne;
- la Queue-d'Arve.

Pour la Queue-d'Arve, la démarche normale aurait été de prévoir un crédit d'étude, ce qui aurait permis d'inclure le sujet dans la proposition N° 300 et de faire une proposition au Conseil municipal pour assurer la réalisation du projet. Comme cela n'a pas été fait, il est difficile pour M. Gfeller de pouvoir présenter un projet à la place du Conseil administratif. Cependant, un concours a été organisé dans le cadre d'occupations temporaires et de l'action pour un premier emploi. L'aménagement des rives de l'Arve a été étudié et une plaquette a été publiée: 157 inscriptions enregistrées, 45 projets rendus, 3 prix et 8 mentions attribués par le jury présidé par M. Michel Ruffieux, directeur de l'aménagement et des constructions de la Ville.

N.B. Des exemplaires peuvent être commandés à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève: «Concours de réaménagement des berges de l'Arve à Genève, concours européen pour étudiants». Institut d'architecture. Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la Voirie, octobre 1997, 43 pages.

Après le concours, il a été donné l'occasion à 2 lauréats de travailler en stagiaires à la Ville sur différents lieux et d'interroger les services concernés.

L'emplacement concocté se situe le long de l'Arve, où se trouvent un bâtiment provisoire de la Voirie et une aire de stationnement qu'on ne peut pas supprimer facilement. D'autre part, il existe des projets d'extension de la piscine, toujours d'actualité, ce qui représente des contraintes concernant un terrain d'aventure. Sur le plan du principe l'idée est d'avoir une promenade agréable avec des éléments en rapport avec la nature le long de l'Arve, torrent assez tumultueux. Pour le terrain d'aventure, une surface libre a été demandée et un baraquement pour abriter du matériel, donc un projet modeste.

Avec cette pétition, on se trouve de nouveau au départ, à savoir que le plan quadriennal ne contient aucun élément financier. Les services sont un peu embar-

rassés, notamment celui des écoles, car si le terrain demandé n'est pas surveillé, il se pose la question de l'encadrement des jeunes. Il semble, cependant, qu'un poste serait affecté à cela, mais le Conseil administratif n'envisage pas d'augmenter la dotation dans ce domaine. Un groupe de travail a été chargé d'étudier cette question.

4. Discussion et vote de la commission

Un commissaire fait remarquer que toutes les démarches effectuées depuis 1993 par les différentes parties échappent à la commission. Cependant, il semble urgent que le Conseil administratif prenne enfin en charge ce projet, puisque cela n'est pas possible pour le terrain militaire de la caserne des Vernets. Les associations des 2 quartiers demandent en effet une réalisation pour l'automne 1999.

A l'unanimité, la commission décide le renvoi au Conseil administratif de la pétition N° 91 du 16.9.1998 avec la recommandation de présenter, dans les meilleurs délais, un crédit d'étude allant dans le sens de la demande des pétitionnaires.

5. Annexes

1. Historique des démarches pour un terrain d'aventure Acacias-Jonction
2. Plan de situation
3. Présentation de la pétition

M. René Grand, rapporteur (S). J'aimerais rappeler que cette pétition a cinq années d'existence. Cinq années pendant lesquelles, démocratiquement, les associations du quartier se sont mobilisées pour un problème lancinant dans ces quartiers: l'occupation des jeunes, des préadolescents âgés de 9 à 14 ans, ce qui correspond, d'après la fréquentation des lieux de loisirs et des maisons de quartier, à peu près à 700 enfants qui cherchent un lieu qui leur soit propre.

Ce ne sont plus des enfants, mais ils ne sont pas encore des adolescents et il n'est pas sain pour eux de traîner dans la rue. Par ailleurs, le parascolaire ne leur est plus destiné, puisque qu'il ne va que jusqu'en 4^e. La Maison de quartier des Acacias, la Maison de quartier de la Jonction, l'Association des parents d'élèves des Allobroges-Ronzades, ainsi que le Conseil de quartier de la Jonction ont donc suivi, étape après étape, la recherche d'un coin pour ces préadolescents.

A travers les méandres des démarches de la démocratie, ils ont d'abord cherché un terrain au bois de la Bâtie, sans succès. Ensuite, ils ont essayé de relouer du côté de la caserne des Vernets, avec une magnifique pelouse, bien entourée, mais cela n'a pas été possible non plus. Pour finir, un petit coin leur a semblé favorable, il se situe entre la piscine et la surface de loisirs des Vernets.

Alors, la seule chose que nous vous demandons ce soir – il ne s'agit pas de débattre d'un projet précis – c'est de pousser le Conseil administratif à donner enfin une réponse concrète en présentant, dans les meilleurs délais, un crédit d'étude allant dans le sens de la demande des pétitionnaires, C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande vivement d'approuver le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec les recommandations votées à l'unanimité de la commission.

Premier débat

M. Didier Burkhardt (AdG). Pour compléter l'excellent rapport de mon ami René Grand, j'aimerais juste ajouter que l'Alliance de gauche, cette fois unanime (*remarque*) – eh oui, cela arrive, – regrette que l'on construise ce terrain de jeux sur une parcelle, somme toute, très petite par rapport au nombre de jeunes qui seront susceptibles d'y aller – en commission il nous a été dit qu'il y avait environ 700 jeunes. A quelques dizaines de mètres de cette place se trouve une immense parcelle sous-utilisée, voire mal utilisée, qui appartient aussi à une collectivité publique, je veux parler de la caserne des Vernets. Si, en son temps, le camarade Vodoz, chef du Département militaire cantonal, était d'accord d'entrer en matière, le camarade Ogi, pourtant patron de jeunesse et sports, ne voulait pas en entendre parler. Lorsque notre grande muette sera enfin dissoute ou aura quitté notre territoire, j'espère que nous pourrons enfin revenir devant ce cénacle avec un crédit pour construire un véritable terrain d'aventure pour les quartiers très denses des Acacias et de la Jonction. Je vous remercie.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur Burkhardt, vous avez raison, le terrain choisi n'est pas approprié. Faire un terrain d'aventure à l'arrière du vélodrome, contre le mur de la Voirie, sur une surface d'environ 25 mètres sur 15 mètres pour 700 enfants, je dirais même que c'est concentrationnaire. Je pense que la Ville de Genève doit trouver un espace plus grand.

Je ne fais pas le procès du terrain de la caserne des Vernets, bien qu'on nous ait dit en son temps qu'elle devait déménager. Je trouve cocasse que l'on mette des jeunes à cet endroit qui est particulièrement dangereux de par la proximité de l'Arve et de par son exigüité.

C'est à la Ville de Genève qu'il faut demander de trouver un espace. Pourquoi a-t-on refusé d'entrer en matière sur le bois de la Bâtie? Je me pose la question. Là, il y a de l'espace qui peut être utilisé et rapidement. On n'invente rien, le bois de la Bâtie était déjà, il y a une cinquantaine d'années, le terrain d'aventure des enfants de la Jonction. Ce serait donc un juste retour des choses que les enfants puissent avoir suffisamment de place pour pouvoir s'ébattre. En revanche, je peux vous dire que je ne crois pas du tout à l'emplacement qui est proposé. Je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on trouve un nouvel emplacement, mais c'est tout de même au Conseil administratif de le désigner.

Il y a quelque temps, j'ai discuté avec M. Hediger du chalet des organisateurs de rafting qui était situé au bord de l'Arve, tout près de la caserne des Vernets. Eh bien, je dois dire que cet entrepôt de rafting, qui a maintenant été déplacé, était particulièrement dangereux en raison de la circulation routière. Je pense que, pour que les jeunes puissent s'amuser, il faudrait leur trouver un emplacement où ils ne seraient pas coincés entre des véhicules!

C'est la raison pour laquelle, tout en étant d'accord avec le rapport de M. Grand, je trouve que la Ville devrait trouver un endroit plus réaliste.

M. Alain Marquet (Ve). La patience a des limites, elles sont, sans doute floues, elles sont certainement subjectives, elles sont évidentes de toute façon, celles des adolescents du quartier de la Jonction semblent infinies.

Voilà en effet bientôt six ans que les premières démarches ont été entreprises, notamment par les associations de quartier. Les adolescents de l'époque sont maintenant majeurs, l'infrastructure demandée ne sera visiblement pas pour eux. La question qui se pose, c'est de savoir si elle sera pour leurs enfants ou plutôt pour leurs petits-enfants. En l'occurrence, la possibilité nous est donnée de mettre un terme à cette attente.

Je ne vous ferai pas le tableau misérabiliste concernant la quantité d'espaces verts et de détente dans ce quartier. Je ne vous dépeindrai qu'une situation proche de la réalité, en vous disant que cette quantité d'espaces verts disponible est plus

proche du timbre-poste que du format A4. Bien sûr, le parc Baud-Bovy va se réaliser. Mais, pour le reste, le parc Gourgas reste une friche déserte et stérile, faite de copeaux. Les bords de l'Arve sont un crottoir à chiens, bien connu; il faut reconnaître, toutefois, qu'ils sont dépassés en cela, par ce qu'il reste de la plaine de Plainpalais.

La demande des adolescents et des préadolescents est spécifique, le terrain semble pouvoir y correspondre. C'est la raison pour laquelle je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de suivre le vote unanime de la commission, pour renvoyer les recommandations de la commission au Conseil administratif.

M. René Grand, rapporteur (S). M. Reichenbach relance un peu le débat et je trouve que c'est très intéressant. Monsieur Reichenbach, vous avez tout à fait raison de dire que l'endroit n'est pas tout à fait adapté, mais on prend ce qu'on peut nous donner.

D'accord de trouver un autre terrain, d'accord pour le bois de la Bâtie, mais, si vous avez lu le rapport, Monsieur Reichenbach, vous avez pu constater que cette possibilité a été la première évoquée. A l'époque, j'étais même membre du comité de la Maison de quartier et, je me souviens très bien que nous avons pensé tout de suite au bois de la Bâtie! Mais qui nous a dit que ce n'était pas possible? C'est la municipalité, ce n'est personne d'autre!

Je suis d'accord avec votre réflexion, mais je ne suis pas du tout d'accord avec votre conclusion. C'est facile de dire: «La municipalité devrait donner le terrain; on ne rentre pas en matière sur une implantation à la Queue-d'Arve.» Cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'on va remettre ce projet aux calendes grecques et que les enfants de la Jonction et des Acacias pourront attendre. Non, ce n'est pas possible!

Je pense que, si le Parti libéral veut être conséquent, il doit voter les conclusions de la commission, et ce d'autant plus que ses représentants les ont votées à l'unanimité à la commission.

M. Pierre Reichenbach (L). Je vais démontrer à M. Grand que je suis cohérent. Ce n'est pas parce que le Conseil administratif a refusé d'installer un terrain d'aventure au bois de la Bâtie qu'on ne doit pas le redemander. Et si cette proposition faisait l'unanimité du Conseil municipal, pourquoi pas?

Je vous rappellerai qu'en Ville de Genève l'histoire des fontaines a mis seize ans pour passer la rampe! Pendant seize ans, on m'a traité de visionnaire!

Je dirai que mettre les adolescents sur l'emplacement proposé par les pétitionnaires revient à se donner bonne conscience avec quelque chose qui ne fonctionnera pas. Donc, à la limite, il faut revendiquer formellement un terrain plus grand. Je sais que la Ville n'est pas extensible, mais je me rappelle les discussions qu'il y a eu au sujet des terrains de sport du bois de la Bâtie, entre autres ceux de foot et dont on disait qu'ils étaient destinés à la jeunesse! Ces terrains qui ont une surface importante sont précisément destinés à la jeunesse. Pourquoi ne peut-on pas étudier cette possibilité? Parce que certains veulent en faire des terrains de foot! Personnellement, je suis cohérent: à l'époque, à la commission des sports j'avais affirmé: «Attention, on ne peut pas en faire des terrains de foot, parce que ces surfaces sont destinées à la population.» Et le projet de terrain d'aventure était déjà en train de mûrir.

A la limite, les terrains du bois de la Bâtie seraient mieux indiqués que l'emplacement serré entre la piscine, le vélodrome, le parking de ces deux endroits et les murs de la Voirie. C'est pour cela que je maintiens ce que j'ai dit: il y a des terrains au bois de la Bâtie qui sont destinés à la population, ces terrains doivent être utilisés à cet effet.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'ai écouté attentivement les différentes interventions et je dois dire qu'on a oublié de souligner que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de celui qui vous parle, s'est beaucoup préoccupé du terrain d'aventure pour la Maison de quartier des Acacias.

Nous avons d'abord évoqué la possibilité de créer ce terrain d'aventure sur une partie de l'emplacement de la caserne, c'est-à-dire sur la partie qui se trouve entre le terrain qui est au milieu de la piste d'athlétisme et la rue. Nous avons fait un certain nombre de démarches. Je suis intervenu auprès du Département militaire, auprès de M. Vodoz. Ce dernier a pris contact avec le Département militaire fédéral qui a jugé qu'il n'était pas possible de soustraire une partie de la surface à la disposition des militaires. C'est la raison pour laquelle nous avons évoqué, ensemble, une deuxième possibilité qui était celle de créer ce terrain d'aventure derrière l'arsenal. Le problème du terrain situé derrière l'arsenal était sa proximité des immeubles qui venaient d'être construits. Vous pensez bien que la création d'un terrain d'aventure au pied d'immeubles locatifs, posait un problème de nuisances, raison pour laquelle cette deuxième possibilité a été abandonnée.

Un beau jour, je me suis rendu à la Maison de quartier et nous nous sommes dirigés en direction de la patinoire par la route qui longe l'Arve, pour nous assurer que cet itinéraire était suffisamment sûr et que la circulation ne représentait pas un danger. On a constaté que les enfants pouvaient très bien se déplacer le long de cette route qui longe l'Arve. A ce moment-là, nous sommes allés voir un troi-

sième terrain, c'était une usine dont je ne me souviens plus le nom. Là, j'ai carrément dit aux responsables de la Maison de quartier qu'il tenait de l'utopie de penser que ce bâtiment pouvait être détruit, ou du moins servir ultérieurement à un terrain de jeux. C'est la raison pour laquelle, en cours de route, j'ai proposé le terrain entre la piscine extérieure, le bâtiment de la Queue-d'Arve et les bâtiments qui appartiennent au Service de la voirie.

Le problème, Mesdames et Messieurs – et c'est pour cela qu'il y a eu beaucoup de réticences – c'est qu'il faut démolir un parking. Dans ma vision, il fallait étendre la petite butte – qui est absolument ravissante – en direction du bâtiment en bois occupé actuellement par la Voirie, démolir les places de parc et créer le terrain de jeux. Le problème est qu'on veut conserver le terrain en macadam, parce qu'il est utilisé comme parking par les collaborateurs de la Ville. C'est ainsi que le problème s'est enlisé.

Je répète, tout en m'adressant très franchement à mon ami M. Reichenbach, que ce terrain pourrait parfaitement convenir, pour autant que l'on supprime un certain nombre de places de stationnement. Il est très bien placé, car il n'est pas trop éloigné de la Maison de quartier. Le bois de la Bâtie est trop loin pour qu'on puisse y emmener des enfants dans l'après-midi. A pied, cela fait quand même un bout. Par conséquent, le terrain des Vernets est le plus approprié. De plus, au bois de la Bâtie, à l'époque – et je crois que M. Reichenbach était d'accord – nous avions proposé de créer un troisième terrain de football. Le problème était qu'il fallait l'entourer de barrières pour éviter que les chiens y viennent faire leurs besoins.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire. Le Conseil administratif s'est préoccupé de la Maison de quartier et du terrain d'aventure. Je considère, aujourd'hui encore, que le meilleur endroit est celui qui vous est proposé, et je vous invite à adopter les conclusions de la commission des pétitions.

M. Pierre-André Torrent (DC). Une fois de plus, ici, en séance plénière, nous refaisons le travail de la commission et cela devient lassant. Cela devient d'autant plus lassant que le Parti libéral a aussi voté à l'unanimité les conclusions sur cette pétition. Le terrain de la Queue-d'Arve est actuellement la seule possibilité pour permettre à des jeunes d'en faire leur terrain d'aventure. Aller au parc des Acacias ou au bois de la Bâtie, c'est vraiment très loin.

A ceux qui craignent que l'installation de ce terrain d'aventure au bord de l'Arve présente un danger, je réponds que, mon Dieu, des dangers on en rencontre partout. Que cela touche le mur de la Voirie ou un autre mur, je ne vois pas où est le problème. J'abonde dans le sens du magistrat et des autres partis et je suis vraiment désolé de la position prise par le Parti libéral.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à la majorité (opposition de la majorité du Parti libéral et une abstention).

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 91 du 16.9.1998 au Conseil administratif en lui recommandant de présenter, dans les meilleurs délais, un crédit d'étude allant dans le sens de la demande des pétitionnaires.

Le président. Le point suivant de notre ordre du jour, soit le rapport N° 416 A, est reporté à une prochaine séance.

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des pétitions, acceptée par le Conseil municipal le 9 septembre 1997, intitulée: «Contre l'utilisation de bois tropicaux dans les services de la Ville de Genève» (M-275)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prononcer un moratoire pour une durée de trois ans concernant l'utilisation de bois tropicaux et autres dérivés dans les services de la Ville de Genève.

Ce moratoire doit être appliqué par l'ensemble de l'administration municipale.

Les contrats de la Ville de Genève avec des entreprises effectuant des travaux pour elle doivent inclure une clause interdisant les bois tropicaux.

Le Conseil administratif présentera après une période de trois ans un bilan au Conseil municipal, notamment sur les matières de substitution pour que celui-ci puisse décider de la suite à donner, entre autres la possibilité d'adhérer à l'Alliance pour le climat.

¹ «Mémorial 155^e année»: Acceptée, 930.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès de ses services, n'estime pas nécessaire de prononcer un moratoire de trois ans concernant l'importation de bois tropicaux, étant donné que:

- la Division de l'aménagement et des constructions, depuis l'été 1997, demande à ses mandataires de joindre aux soumissions le dossier «Recommandations pour des matériaux écologiques dans la construction», édité par le DAEL. Sous la rubrique «instructions à caractère obligatoire», la fiche «CFC 272 menuiserie» mentionne l'interdiction d'utiliser des bois tropicaux tant qu'un label écologique reconnu internationalement n'existera pas;
- dans les musées de la Ville de Genève on n'utilise plus de bois tropicaux depuis longtemps sous forme de bois massif et on n'achète que du bois indigène. Seul l'okoumé est utilisé pour l'agencement d'expositions et pour des travaux de contre-plaqué, car ce matériau représente beaucoup d'avantages: légèreté (important pour les décors), résistance, maniement facile et coût économique. L'okoumé est également utilisé par le Service des arts de la scène et le Grand Théâtre. Il est acheté essentiellement auprès de la maison Ottone Bois à Genève, et provient d'une société gabonaise spécialisée dans l'exploitation et le reboisement des forêts du Gabon. Cette société a d'ailleurs été récemment contrôlée par Greenpeace. Le Grand Théâtre ne traite qu'avec des fournisseurs qui ont accepté les termes de la «Charte de certification de l'Eurokoumé», assurant une véritable gestion du domaine forestier tropical;
- de plus, aucune sorte de bois tropicaux n'entre dans la composition du mobilier ou autre matériel que le Service des achats a la compétence d'acquérir pour l'administration.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
André Hediger

M. Didier Burkhardt (AdG). L'Alliance de gauche n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil administratif. Nous reviendrons donc à la charge avec une motion ou quelque chose d'autre.

7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la minorité de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 juin 1998, sur la pétition de l'association Maison populaire de Genève, intitulée: «Pour recevoir les chaînes kurde et turque MED/TV et ATV sur les réseaux câblés genevois» (P-56)¹.

CONCLUSIONS DE LA MINORITÉ DE LA COMMISSION

«Insister auprès du Conseil d'administration de «022 Télégenève», afin que les chaînes de télévision des minorités linguistiques soient introduites dans le futur bouquet de chaînes que Télégenève va nous proposer prochainement.»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Préambule

Créée en 1986, la société 022 Télégenève est propriétaire et exploite un réseau de télévision par câble sur le territoire de la Ville de Genève. Après 12 années d'exploitation, elle compte près de 77 000 foyers raccordés représentant plus des trois quarts des ménages en ville.

Sa tête de réseau fournit les programmes TV aux 17 autres réseaux en exploitation dans le canton de Genève qui comptent au total 128 000 foyers raccordés.

Offre de programme TV

Le choix de l'offre de programmes de télévision sur un réseau câblé appartient à la société d'exploitation. La législation fédérale (LRTV, art. 42) prévoit l'obligation de retransmettre les chaînes suisses et étrangères diffusées et reçues par voie hertzienne terrestre dans la zone de concession de l'exploitant du réseau (règle du «must carry»). Sur le plan pratique, cette obligation ne concerne donc que les chaînes suisses et quelques chaînes françaises reçues à Genève grâce aux émetteurs situés sur le Jura et le Salève.

L'offre d'un télé-réseau comprend néanmoins un plus grand nombre de chaînes que l'on peut capter par satellite.

Au cours de ces dix dernières années, la situation a très fortement évolué et aujourd'hui, grâce à l'introduction de la diffusion numérique sur satellite, plu-

¹ Rapport, 93.

sieurs centaines de chaînes sont transmises via l'espace et peuvent être captées sur l'ensemble de l'Europe, sous réserve de conditions juridiques et parfois commerciales.

L'intérêt de toutes ces chaînes auprès d'une population donnée, telle que celle du canton de Genève, est très hétéroclite et dépend notamment du nombre de ressortissants des communautés étrangères.

Dans ces conditions, 022 Télégenève a été amenée à définir une politique de programmes axée sur une offre globale à deux niveaux:

- une offre de base compacte et payée forfaitairement par les abonnés;
- une offre complémentaire optionnelle et payante individuellement au choix de l'abonné.

La composition de l'offre de base correspond aux dispositions légales fédérales et doit satisfaire à la demande majoritaire des abonnés (chaînes en français, allemand, italien, anglais, espagnol et portugais).

L'offre complémentaire optionnelle doit répondre aux demandes particulières sur le plan thématique (chaînes spécialisées) et linguistique (communautés minoritaires).

Extension de l'offre de Télégenève

Afin d'étendre le nombre de programmes de télévision, Télégenève doit introduire une nouvelle forme de transmission technique: la diffusion numérique. Cette évolution, qui se développe dans le monde entier, s'organise dans le cadre d'une collaboration entre les réseaux de Suisse romande. Les négociations sont en cours et devraient aboutir au lancement de cette nouvelle prestation au début de 1999.

L'adjonction de chaînes destinées aux minorités linguistiques est donc prévue dans le cadre de l'offre optionnelle numérique.

Chaînes turque et kurde

La présence de communautés turques et kurdes à Genève constitue une raison pour Télégenève d'intégrer des programmes à leur destination.

Le choix des chaînes va cependant dépendre de divers critères, notamment pour les programmes en langue turque qui sont au nombre d'une dizaine.

Par ailleurs, l'accord des responsables de ces chaînes sera probablement indispensable, car la diffusion d'un programme de télévision en dehors de son territoire national pose des problèmes de droits qui ne relèvent pas du réseau câblé, mais de la chaîne elle-même.

A ce stade de développement du projet, Télégenève prévoit de diffuser les chaînes ATV et MED TV.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Alain Vaissade

8. Projet d'arrêté de MM. Marco Ziegler et Philip Grant: «Bâtiments de la *Suisse*» (PA-385)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la participation de la Ville de Genève dans le rachat, avec l'Etat de Genève, des bâtiments de la *Suisse*, conformément à la motion N° 315 acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 1998.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Le président. Je demande à notre secrétaire, M. Kaplun, de lire la lettre que nous avons reçue à ce sujet de la part de la Fédération pour l'expression associative et de lire également le nom des associations qui l'ont signée.

¹ Annoncé, 615.

Lecture de la lettre:

Genève, le 2 décembre 1998

Concerne: maison des associations socio-politiques

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous écrire afin de vous demander votre soutien à la phase finale du projet et pour vous communiquer les dernières informations concernant la maison des associations.

Ces dernières semaines, nous avons rencontré des représentants du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie et le représentant des propriétaires des bâtiments 9 et 11-17 de la rue des Savoises. Suite à ces rencontres, nous avons pu préciser les prix des bâtiments, afin de trouver un accord entre les deux parties concernées. Cette étape nous a permis de confirmer notre plan financier.

Après avoir envisagé différents montages financiers avec, entre autres, la CODHA, le département municipal susmentionné et plusieurs représentants politiques, nous avons déterminé la solution la plus rapide, la plus simple et la moins coûteuse pour la participation de la Ville de Genève. Elle consiste à doter la Fédération pour l'expression associative d'un capital suffisant au lancement du projet. Bien entendu, la fédération devra se constituer en une fondation de droit privé afin de donner toutes les garanties nécessaires à nos partenaires, ce qui nous a été demandé par l'Etat.

Ce don, qui serait de 1,3 million, permettrait à la fondation d'avoir les fonds propres nécessaires, d'une part, à la transformation et à la rénovation des bâtiments et, d'autre part, à l'acquisition des bâtiments de la rue des Savoises. Par rapport à notre précédente demande de 1,8 million, nous avons accepté de diminuer ce montant initial afin de tenir compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent les finances publiques. Il restera néanmoins à la fondation de rechercher la différence qui est nécessaire au projet.

L'urgence se justifie par l'impossibilité de retenir les propriétaires plus longtemps sur des projets de locations de bureaux et d'un parking dans l'immeuble. Dès janvier prochain, ces surfaces ne seraient plus disponibles.

L'acquisition de ces immeubles nous permettra de répondre aux besoins suivants:

- permettre un passage entre les deux parcelles acquises par l'Etat;
- offrir les arcades nécessaires aux associations;

- ouvrir le restaurant associatif géré par l'Entraide protestante suisse (EPER) «Le Monde chez vous»;
- monter le cinéma de la Coopérative «La Strada»;
- réaliser les salles de réunions de 300 et 160 places;
- obtenir environ 500 m² supplémentaires de bureaux pour permettre d'abriter l'ensemble des associations qui se sont engagées dans ce projet.

En vous remerciant encore une fois de l'écoute que vous avez apportée à notre projet, nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signataires:

Organisation mondiale contre la torture	<i>Eric Sottas</i>
Centre protestant de vacances	<i>Marc Bieler</i>
Université populaire de Genève	<i>Henry Mégroz</i>
Coopérative des employés de la Strada	<i>Mathias Bertrand</i>
Entraide protestante suisse	<i>Madeleine Zollinger</i>
International Peace Bureau	<i>Colin Archer</i>
Service civil international	<i>Valérie Lucchesi</i>
Association genevoise des malentendants	<i>Monique Rolle</i>
Association Suisse Birmanie	<i>Gianfranco Fattorini</i>
Association du village alternatif	<i>Marina Bertani</i>
Association pour le commerce équitable	<i>Barbara Bordogna</i>
Association de soutien aux Amérindiennes	<i>Guillaume Bondi</i>
Permanence Service civil	<i>Annick Vuarnoz</i>
Cocasana	<i>Véra Tchérémissinoff</i>
Consejo Indio de Sud America	<i>Thomas Condori</i>
Organisation pour la culture indienne	<i>Jean-Pierre Vocat</i>
Comité de soutien au peuple tibétain	<i>Thierry Kallfass</i>
Regard Africain	<i>Marie Noelle Anderson</i>
Menuiserie associative	<i>Raymond Beffat</i>
Centre d'information et de conseil en assurances sociales	<i>Filippo Spagnolo</i>
Associations des amis du monde diplomatique	<i>Andrienne Soutter</i>
Fondation internationale pour le développement durable des peuples et minorités	<i>Marie-Thérèse de Leonardis</i>
Groupe pour une Suisse sans armée	<i>Roderic Mounir</i>
Aide sanitaire suisse aux Palestiniens	<i>Jacques Vittori</i>
Association Raizes pour la langue et la culture brésiliennes	<i>Marcia Ruckstuhl</i>
Memoria Viva	<i>Tina Meschiati</i>

Association de soutien aux nations amérindiennes	<i>Guillaume Bondi</i>
Collectif Viva Zapatta	<i>Jean Barth</i>
Association panafricaine pour l'art	<i>Martin Sigam</i>
Action mondiale des peuples	<i>Juan Tortosa</i>
Institut Argent et Société	<i>Nicolas Wirs</i>
Mouvement citoyen pour le désarmement des pouvoirs financiers	<i>Razmig Keucheyan</i>
Association Nordesta	<i>Anita Studer</i>
Théâtre Ad Hoc	<i>Mathieu Chardet</i>
Association Maison populaire de Genève	<i>Demir Sönmez</i>
Espace afro-américain	<i>Mercedes Moya</i>
Mouvement pour la condition paternelle	<i>Hans Lehmann</i>
Coordination suisse des droits de l'enfant	<i>Hans Lehmann</i>
Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme	<i>Djely Samoura</i>
Dignité en détention	<i>Philippe Pasquier</i>
Association Stop Smog	<i>Caroline Firmann</i>
Réseau Elisa	<i>Michel Ottet</i>
Cinéma Tout-Ecran	<i>Léon Kaneman</i>
Fédération pour l'expression associative	<i>Jordi Bruggimann</i>

Et avec le soutien notamment de:

Fédération genevoise de coopération, Cinéma des Trois Mondes (IUED),
Amnesty International, Université populaire albanaise, Greenpeace-Genève.

Pour la FEA:

Colin Archer

Régis De Battista

Jordi Bruggimann

Le président. De plus, nous avons reçu cinq lettres de soutien à la maison des associations. Ces courriers étant longs, nous ne les lirons pas, mais nous en ferons une photocopie qui sera distribuée à chaque groupe et nous les ferons figurer dans le *Mémorial*.

Le président. Maintenant, la parole est à l'un des auteurs de l'arrêté. Monsieur Philip Grant, c'est à vous.

M. Philip Grant (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la maison des associations, suite et fin, en tout cas en ce qui concerne notre Conseil municipal. C'est, en effet, la quatrième fois que le sujet repasse devant nous ce soir.

Ce Conseil municipal a, en effet, déjà soutenu à trois reprises l'idée de la création d'une telle maison des associations. D'un projet très vague, sur la base d'une motion acceptée en mai 1997, vous avez soutenu, nous avons soutenu, une motion en juin de cette année, alors que le projet concernant les bâtiments de la *Suisse* était en gestation, puis, à nouveau, une motion en septembre dernier, alors que l'Etat venait de s'engager dans le projet en rachetant deux des immeubles concernés.

Depuis, le projet est presque terminé, tant dans sa forme juridique que dans les modalités d'aménagement à proprement parler. Une fondation de droit privé est, en effet, en voie d'être constituée, fondation au sein de laquelle les pouvoirs publics seront représentés. Il ne manque plus que le vote de notre Conseil, ce soir, pour que les statuts puissent être adoptés et signés devant notaire, dans deux semaines.

Selon les derniers plans, l'Etat participera à travers la mise à disposition des locaux qu'il a acquis cet été à la rue du Vieux-Billard. La Ville y participerait à travers la contribution que nous allons voter tout à l'heure. La fondation, quant à elle, prendra intégralement en charge les frais de rénovation et d'installation pour un montant de, à peu près, 3 millions de francs.

L'Etat est maintenant partie prenante au projet. Le Conseil d'Etat l'a encore rappelé au «Point de presse» du 18 novembre dernier, et a décidé de remettre l'ensemble de ces locaux à la future fondation.

Pour la Ville, la situation est un peu moins évidente, puisque le Conseil administratif, et ce n'est un secret pour personne, n'est pas très très chaud pour ce projet. Au lieu d'attendre une concrétisation hypothétique de la motion que nous lui avons renvoyée au mois de septembre, nous préférons donner, aujourd'hui, une réponse définitive à la volonté maintes fois affichée par ce Conseil de doter Genève de cette fameuse maison des associations, d'autant plus que le temps commence à presser. Tous les locaux sont répartis depuis bien longtemps et de nombreuses associations n'attendent que notre feu vert pour emménager et pouvoir reprendre ou débiter leurs activités.

Vous savez que la future Fondation pour l'expression associative, qui gèrera cette maison des associations, permettra au cinéma La Strada, que nous avons soutenu en début d'année au moment de sa fermeture, de retrouver un toit. Le restaurant associatif Le Monde Chez Vous, géré par l'Entraide protestante, y prendra également place. 35 associations, actives dans la défense des droits de l'homme, la promotion de la paix, la protection de l'environnement, l'aide au développement ou encore le social, y trouveront un asile qui leur permettra de mettre en œuvre des synergies, aujourd'hui fortement souhaitées mais impossibles à réaliser pour cause d'éclatement géographique.

Quinze autres associations sont actuellement en attente et des solutions seront sous peu trouvées pour les intégrer dans la maison. Ce qui nous fait une ruche de 50 mouvements, associations, ONG, en plein cœur de notre ville. Au-delà des gens travaillant déjà pour l'une ou l'autre de ces organisations, le projet créera directement une vingtaine d'emplois, en comptant par exemple le cinéma La Strada, une menuiserie associative ou encore une bibliothèque commune.

Plusieurs d'entre nous, notamment les chefs de groupe, ont reçu ces derniers jours des détails plus précis sur l'ensemble du dossier. Je crois que nous sommes maintenant plus ou moins au courant des enjeux de cette proposition. Le débat de fond a déjà été fait à trois reprises. Le projet a fait un tour en commission et ce Conseil a, par trois fois, affirmé sa volonté d'avoir une telle maison à Genève. Il nous semble que nous avons assez palabré et qu'il nous faut maintenant concrétiser les mots que nous avons si souvent prononcés au sein de cette enceinte.

Le monde associatif genevois attend depuis longtemps l'ouverture de cette maison des associations. Or, si nous ne votons pas les crédits durant cette séance, nous pouvons tout simplement enterrer le projet. Ce n'est pas une menace, c'est le reflet exact de la réalité. Les vendeurs s'impatientent, cela fait plusieurs mois que les tractations sont en cours. Les associations, pour beaucoup d'entre elles, attendent également d'avoir un nouveau toit et sont bloquées dans leurs activités. Les négociations avec les banques sont également au point mort dans l'attente de notre vote.

Les deux vendeurs, qui veulent se débarrasser de leurs parcelles, ont d'autres projets en tête, dont l'un reste la construction d'un parking. Ils ont été extrêmement clairs et ne veulent absolument pas attendre une hypothétique acceptation qui tomberait après la fin de l'année. Ils ont déjà accepté le report, mais leur attente n'ira pas au-delà du mois de décembre.

Par ailleurs, trois associations ont déjà quitté le navire, ne pouvant pas attendre plus longtemps non plus une éventuelle ouverture de la maison. Le cinéma La Strada, lui-même, attend également depuis bien longtemps. Il est important pour lui, avec l'ouverture des salles de cinéma à Balexert, de pouvoir

avoir un lieu fixe où il prendra racine afin d'affronter Hollywood. La Coopérative La Strada est donc également claire, elle ne peut pas non plus attendre plus longtemps l'ouverture de la maison et un report de plusieurs semaines.

Si le vote n'a pas lieu ce soir – nous demanderons un vote sur le siège – autant dire clairement non à la place. Renvoyer le projet en commission aurait exactement le même effet, à savoir l'avortement de l'ensemble du projet. Cette situation n'est, certes, pas la plus appréciable, nous en sommes conscients. Mais, comme disait l'autre, «les faits sont têtus». Nous n'avons que le choix entre concrétiser le projet ce soir ou bien l'enterrer.

Je m'adresse en particulier aux partis qui se sont montrés intéressés par ce projet depuis le début. Je sais que les radicaux et les libéraux ne s'intéressent guère aux mouvements associatifs et il nous semble illusoire de vouloir les convaincre ce soir. Il n'en va pas de même des démocrates-chrétiens, qui ont voté et cosigné l'une ou l'autre des trois motions. Il n'en va pas de même du groupe des Verts non plus, dont on connaît les orientations pacifistes ou écologistes et leur engagement associatif. Il n'en va pas de même non plus de l'Alliance de gauche, qui se veut le relais, avec raison, de nombreux mouvements sociaux. Les socialistes sont aussi préoccupés que vous tous de la situation des finances de la Ville. Ce n'est pas une question à prendre à la légère.

La fondation demandait, dans un courrier récent, 1,8 million de francs pour finaliser son projet. J'aimerais aussi vous rappeler, ce soir, qu'il n'est nullement question de frais de fonctionnement, la fondation ne nous en demandera pas. Les socialistes sont convaincus que cette somme de 1,8 million qu'on nous a présentée il y a quelque temps peut et doit être réduite, et que la Fondation pour l'expression associative devra se débrouiller pour trouver encore quelques sources de financement pour boucler son budget. La fondation l'a bien compris et fera le nécessaire, je l'espère, pour trouver des financements complémentaires. Mais la future fondation a besoin d'un capital de départ qu'elle estime et chiffre à 1,3 million, c'est la lettre qui nous a été lue tout à l'heure.

Nous estimons, pour notre part, que l'on peut encore descendre un petit peu plus bas, à 1 200 000 francs, et c'est la somme que nous vous proposerons de voter aujourd'hui, au lieu de celle de 1 million indiquée dans notre projet d'arrêté.

Quant à la question financière, je rappelle qu'il ne faut pas la prendre à la légère, je laisserai la parole à mon collègue Marco Ziegler qui s'y connaît nettement mieux que moi-même.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour une fois que nous avons un véritable projet mobilisateur – qui va au-delà de la construction d'une passerelle sous le pont du Mont-Blanc – en reconnaissance et en synergie avec

ces associations qui font sur le terrain un travail fabuleux; pour un projet qui intégrera des dizaines et des dizaines de personnes à la gestion des problèmes de la cité dans la meilleure collaboration possible avec les pouvoirs publics; pour un projet qui a mobilisé tant d'énergie au niveau de l'Etat et du monde associatif, nous vous prions d'accepter le projet d'arrêté qui vous est soumis ce soir. De le voter sans renvoi en commission, sinon cela reviendrait au même que de le refuser.

Encore une dernière remarque, je vais vous lire un passage du projet de statut qui sera finalisé chez le notaire, dans deux semaines. Celui-ci nous prémunit contre les problèmes du genre de ceux que nous avons avec SWA, le journal *Info Dimanche*, quant aux participations des collectivités publiques. J'aimerais tout simplement vous lire l'article qui concerne l'éventuelle dissolution de la fondation, l'article dit ceci: «En cas de dissolution, le patrimoine de la fondation sera, après restitution aux collectivités publiques de leurs engagements initiaux, attribué, le cas échéant, à une œuvre poursuivant un but analogue.» Donc, au cas où il y aurait des problèmes, les collectivités publiques seraient les premières à être remboursées. Je vous remercie de votre attention.

M. Marco Ziegler (S). Je vais vous livrer quelques observations sur l'aboutissement textuel que nous allons vous proposer. Nous amendons en effet le projet d'arrêté qui vous a été soumis, puisqu'il n'est plus d'actualité vu l'évolution du dossier.

Le premier amendement touche le montant du crédit à ouvrir. Il s'agit d'un montant de 1 200 000 francs, comme vient de le dire mon collègue, et non plus de 1 million de francs. Le deuxième amendement s'applique au but de ce crédit. Nous destinons ce crédit à la participation de la Ville de Genève dans le capital de dotation de la Fondation pour l'expression associative en voie de création. Bien évidemment, et c'est le but même de la Fondation elle-même, ce capital sera affecté à l'acquisition des immeubles, il sera donc investi dans un placement relativement solide, dans de l'immobilier. C'est ce qui nous amène à conclure qu'il n'y aura pas de frais d'amortissement sur ce montant. Pourquoi? Bien sûr que la maison des associations n'est pas, à préciser, un placement financier, c'est probablement plutôt du patrimoine administratif. Mais le règlement de la loi sur l'administration des communes prévoit à son article 34, alinéa 7, et nous le citons dans le projet d'arrêté, que «les prêts et participations permanentes du patrimoine administratif ne sont amortissables que si la solvabilité des débiteurs l'exige». Ici, la solvabilité du débiteur ne nécessite pas d'amortissement, puisqu'il s'agit d'un placement dans du solide, dans l'immobilier. Donc, nous considérons qu'il n'y a pas d'amortissement à prévoir et pas de charges sur les frais de fonctionnement de la Ville pour les prochaines années.

Il reste, il est vrai – la discussion budgétaire qui s'amorce nécessite de répondre à ces problèmes et préoccupations-là – les frais d'intérêts de financement du capital à transférer à la fondation, si cet objet est voté. Pour ces frais, nous considérons qu'ils ne constituent pas de charges nouvelles, puisqu'il ne s'agit que de transférer d'autres postes d'investissements qui avaient été prévus. On a évoqué le capital SWA qui n'a pas été versé; il se pourrait que la participation de la Ville au capital du journal *Info Dimanche* ne soit pas transférée non plus pour les mêmes raisons. Il y a d'autres objets que nous avons refusés récemment, par exemple le projet de marquage des cheminements piétonniers en ville de Genève. Il y a eu toute une série de projets qui étaient au plan financier quadriennal que nous avons refusés ou reportés à plus tard. Ces montants qui figurent dans le plan financier de la Ville peuvent être transférés sur la maison des associations, même si, il est vrai, ce projet ne figurait pas au plan financier.

Dernière observation. Pour nous socialistes qui soutenons ce projet, il est évident que de voter un objet qui n'est pas au plan financier ne remet pas en cause les engagements pris dans le cadre de ce plan. Il y a, pour citer au hasard, dans ce plan financier, une dépense de 38 millions prévue en l'an 2000 pour le Musée d'ethnographie. Elle figure dans la planification. Nous l'avons déjà dit lors des débats sur le Musée d'ethnographie, nous respectons ces engagements-là. Il reste un problème pour le financement complémentaire, nous avons exprimé notre position à ce sujet; mais les investissements qui figurent au plan financier seront des engagements que nous devons tenir, même si, ici, vu l'opportunité et vu l'urgence, nous introduisons un objet différent que nous pouvons financer – comme nous l'avons dit – avec des objets qui ont été reportés.

Le sens du projet d'arrêté amendé que je vais déposer est encore le suivant. Nous voulons un contrôle – et c'est l'aboutissement aussi des discussions avec les partenaires – des collectivités publiques sur ce projet. Il y a deux conditions qui sont fixées à la libération du montant, c'est la participation des collectivités publiques, dont la Ville de Genève, à la fondation. Vous l'avez entendu tout à l'heure, les statuts, tels qu'ils seront ratifiés prochainement, prévoient déjà ou offrent déjà ces places aux collectivités publiques: Etat de Genève et Ville de Genève. Il y a une deuxième condition que nous introduisons. Nous souhaitons que les comptes de la fondation soient soumis au contrôle des collectivités publiques. Pour nous, Ville de Genève, le contrôle financier, c'est ce qui se passe pour les organisations subventionnées. Ici, il s'agit d'un versement unique au capital de dotation. Il nous paraît, néanmoins, logique d'avoir ce contrôle, en retour.

Le dernier élément que nous introduisons dans le projet d'arrêté amendé est la stipulation que les représentants de la Ville de Genève sont désignés par le Conseil municipal. Nous préférons être clairs dès le départ sur cette question de

représentation, puisqu'il y a eu, dans des cas précédents, des problèmes d'interprétation. Lorsqu'on parle de «Ville de Genève», évidemment, cela peut, soit laisser le doute, soit être clairement attribué au Conseil administratif. Nous souhaitons avoir nos représentants désignés par le Conseil municipal.

Je dépose ce projet d'arrêté amendé et je laisserai le soin au bureau d'en donner la lecture complète.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal, vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et t), de la loi sur l'administration des communes de 13 avril 1984, et l'article 34, alinéa 7, de son règlement d'application,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs, destiné à la participation de la Ville de Genève dans le capital de dotation de la Fondation pour l'expression associative en voie de création.

Art. 2 (nouveau). – La participation visée à l'article premier ne sera libérée qu'à la condition que les statuts de la fondation prévoient une représentation des collectivités publiques et que les comptes de la fondation soient soumis au contrôle de ces dernières.

Art. 3 (nouveau). – Les représentants de la Ville de Genève au sein de la fondation seront élus par le Conseil municipal.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les prêts et participations permanentes.

Préconsultation

M. Guy Valance (AdG). Je serai bref. M. Grant et M. Ziegler ont excellemment développé ce projet et notamment l'amendement qui nous semble être tout à fait constructif.

Mesdames et Messieurs, nous sommes en face d'un projet à la fois ambitieux, constructif, tout à fait important et indispensable pour notre collectivité aussi bien

municipale que cantonale. Des dizaines et des dizaines d'associations se battent quotidiennement, aujourd'hui, à Genève, pour pouvoir s'exprimer, relayer et être souvent les porte-parole de gens qui sont parmi les plus démunis. Notre devoir, ce soir, est de pouvoir soutenir une plus grande efficacité dans le travail tout à fait exemplaire et admirable de ces associations, que l'on soit d'accord avec elles, ou non. Et je prends le pari ce soir de soutenir, sur le principe, des associations avec lesquelles je ne suis pas d'accord, mais dont la forme, souvent, est extrêmement importante. Il est parfaitement indispensable que toutes les associations puissent s'exprimer dans notre cité.

Il s'agit donc de mettre en place, et on en a souvent parlé, la maison des associations et de l'expression politique et socio-politique. C'est un grand projet, c'est un projet phare qui est en passe de se concrétiser, et c'est, symboliquement et concrètement, le plus important de cette législation.

Mesdames et Messieurs, nous allons soutenir financièrement ce projet – enfin nous le souhaitons – sur la base de l'amendement qui est proposé par MM. Ziegler et Grant. Cet amendement, vous allez l'avoir sous les yeux. Il donne à notre collectivité publique la possibilité d'être équitablement représentée au sein de cette fondation – ce qui est tout à fait important – et donne également à notre collectivité publique la possibilité de pouvoir vérifier la destination et donc les comptes financiers de cette association. En aucun cas, naturellement, il ne s'agit d'intervenir sur le fond, mais bien de donner une possibilité à la maison des associations de prendre son envol.

Donc, pour le groupe de l'Alliance de gauche, il est absolument clair que nous allons continuer; nous avons été signataires avec les socialistes de la motion N° 315 et nous allons continuer de soutenir ce grand projet autour de plus de social, de plus d'associatif, de plus de participatif, et donc de plus de démocratie et de participation démocratique. On parle souvent d'ailleurs dans notre enceinte de démocratie de quartier, de plus de participation et, pour nous, c'est quelque chose qui va dans un mouvement qui est fondamental, c'est-à-dire la prise en charge progressive des problèmes que les gens rencontrent par eux-mêmes, et c'est ce projet que nous soutenons.

Donc, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir ce projet d'arrêté amendé. Le groupe Alliance de gauche le votera sans problème. Il souhaite vivement qu'on puisse, sur un projet aussi ambitieux que celui-ci, avoir une unanimité. Donc, voir une fois l'Entente nous rejoindre sur un projet aussi important.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quoi qu'en dise le précédent orateur du Parti socialiste, les libéraux n'ont rien contre les milieux associatifs. Et les libéraux se

souviennent que, au mois de juin 1998, ils ont voté avec la majorité de ce Conseil municipal, quand il s'est agi de dire: «Oui, nous aimons les milieux associatifs, oui, nous croyons à l'opportunité d'une maison associative.» Mais, comme l'ensemble de ce Conseil municipal, nous avons dit à ce moment-là que la situation des finances de la Ville de Genève commandait que ce projet, pour utile, pour intéressant, pour nécessaire qu'il soit, soit reporté au moment où les finances de la Ville seraient équilibrées.

Monsieur Grant, quand vous nous dites qu'au mois de mai 1997 nous avons approuvé ce projet de maison des associations, vous vous méprenez, je vous renvoie à la lecture du *Mémorial*. Ce projet a été refusé en bonne et due forme; pour être plus précis, il a été postposé et conditionné au rétablissement des finances.

Alors, j'ai envie de vous dire, comme M. Losio hier: «On fait comme on a dit», n'est-ce pas? On a décidé qu'on attendait que les finances soient rétablies. Vous ne faites pas d'effort pour que les finances soient rétablies, eh bien, nous, on fait comme on a dit, on ne vous vote pas votre maison des associations. Mais ce n'est même pas la position des libéraux, parce que les libéraux ne sont pas des gens aussi obstinés, ou des gens aussi butés que M. Grant voudrait les décrire ou voudrait les faire passer aux yeux de la population.

Par contre, les libéraux – et ils l'ont montré dans l'affaire SWA – sont des gens qui savent compter. Moi, ce que je viens d'entendre, je le trouve quand même relativement étonnant, pour ne pas dire stupéfiant. Hier, on recevait un courrier qui demandait 1,5 million de francs. Aujourd'hui, on nous dit que 1,2 million de francs suffisent! Dans les deux cas, on nous a dit: «Nous avons négocié le prix de vente», mais le prix de vente ne nous est pas connu. Je pense que les conditions de l'acquisition de cette parcelle ne relèvent pas du secret d'Etat et je m'étonne qu'un élément aussi essentiel soit naïvement caché à notre Conseil municipal, mais que ce dernier nous commande quand même de réclamer 1 200 000 francs!

Je rappelle, pour ceux qui aiment fustiger les milieux bancaires et les ignobles capitalistes, que ce qui a créé la crise immobilière c'était précisément l'absence de scrupules des banques qui disaient: «Vous voulez acheter un immeuble? Nous vous donnons 3 millions pour l'acheter. Nous ne nous intéressons pas de savoir combien vous le payez, pour nous il vaut 3 millions.» Et, derrière, le promoteur l'achetait pour 2 500 000 francs, se mettait 500 000 francs dans les fouilles, et tout le monde était content. Vous avez dénoncé ce comportement, vous avez eu raison!

Aujourd'hui, de grâce, ne faites pas pareil, n'acceptez pas de verser 1 200 000 francs sans savoir à quoi cette somme est attribuée et non pas, simplement, pour la dotation d'une hypothétique fondation, dont pour l'instant nous ne

connaissions qu'un seul article des statuts, c'est celui de la dissolution. Il faut comprendre, là aussi, que, à mes yeux, l'information est sensiblement courte. Mais la dissolution est effectivement encore un petit peu, je dirais, du royaume de l'éphémère.

Les chefs de groupe ont reçu les plans d'aménagement. J'ai calculé rapidement, par rapport aux données chiffrées qui étaient communiquées, et je suis arrivé à 220 francs le m² pour les surfaces. Alors, je suis un peu sceptique quant à la viabilité du système. Et surtout ce que je me demande, c'est de savoir si tout le monde est logé à la même enseigne. A savoir si, par hypothèse, le cinéma La Strada, qui occupe une énorme partie de l'établissement, ou le restaurant de l'EPER, deux institutions qui sont incontestables, vont payer un loyer qui sera compatible avec les autres locataires prévus. A cet égard, je crois que c'est essentiel que, comme condition, on fixe aussi l'égalité de traitement entre l'ensemble des locataires futurs. Ces locataires paraissent déterminés, mais la liste des signataires de la lettre que M. Kaplun nous a lue se distingue radicalement de la liste des occupants potentiels du plan d'occupation des locaux, qui nous a été aimablement fournie. Donc, par la force des choses, il y a, parmi les personnes qui ont signé, des gens qui pensent qu'ils auront des locaux, mais j'ai envie de leur dire qu'*a priori* il n'y aura pas la place. Le document, à cet égard, ne laisse guère de doute.

Tout cela pour dire que le projet est effectivement intéressant, qu'il est certainement utile pour Genève et certainement heureux, mais, en cela, au niveau de la réflexion de base, je crois qu'un petit détour rapide de deux semaines à la commission des finances, pour que cette question soit réglée en même temps que le vote du budget, me paraît être le minimum du bon sens.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral soutiendra le renvoi en commission des finances pour un minimum d'étude, pour un minimum de crédibilité à ce projet, à défaut de quoi il ne pourra le considérer que comme un projet illusoire.

M. Robert Pattaroni (DC). Le groupe démocrate-chrétien a déjà dit et redit volontiers que nous nous trouvons devant un projet tout à fait intéressant dans l'esprit et par rapport à toute une série de références qui nous sont chères.

Je constate une chose, c'est que nous sommes entrés en matière il y a plusieurs mois, c'est probablement difficile de savoir exactement quand, mais le projet d'arrêté nous rappelle qu'il y a eu une décision le 3 juin 1998. Admettons que cette dernière a été votée par une majorité Alternative, eh bien, on peut imaginer que la majorité Alternative a dû se dire qu'avec le Conseil administratif qu'on a, ça va barder! Parce que, je le rappelle, Monsieur le président, le Conseil administratif, en général, est considéré comme étant en majorité Alternative.

Alors, le Conseil administratif a certainement dû faire son devoir, il en a fait le serment d'ailleurs, et il a laissé passer le temps. Donc, s'il a laissé passer le temps, c'est probablement qu'il avait des raisons de le faire, car en général il est au courant des affaires. Il a de meilleurs relais que nous, il a des relations avec l'Etat, des informateurs, surtout dans les milieux vendeurs. Aujourd'hui, les vendeurs de maisons aiment bien s'adresser à l'Etat ou aux collectivités publiques, parce que ce sont quand même de bons acheteurs. Ce sont des acheteurs sûrs, qui paient, en général, assez vite. Mais le Conseil administratif n'a pas fait signe qu'il y avait urgence. Donc, ou bien le Conseil administratif s'est désintéressé de la question, ou bien il a considéré qu'on avait le temps, ou bien il a un secret dessein qui pourrait être de dire: «Ne nous demandez rien, débrouillez-vous par vous-mêmes.» Ce n'est pas très courageux, donc je ne retiendrai pas cette hypothèse, mais enfin on peut l'évoquer.

Et voilà que maintenant nous nous trouvons devant une proposition urgente. L'Etat, il faut reconnaître, Monsieur le président, a été très malin. Il y avait en gros quatre maisons, deux maisons au bout, deux maisons au milieu. L'Etat a acheté les deux maisons du bout, et puis, comme La Palice, il s'est dit: «Si on n'a pas le centre, on ne peut rien faire.» Je le dis chaque fois: sans le centre, on ne peut rien faire, et bien évidemment il n'y aura pas de maison des associations.

Je constate maintenant, Monsieur le président, que nous nous trouvons devant un projet d'arrêté bien élaboré. De plus en plus, nous ne recevons plus les projets d'arrêtés au début des séances, nous les recevons au dernier moment. Ce projet d'arrêté comporte au moins 20 à 30 lignes, avec pas mal de substance. Donc, en général, on étudie ce genre de projet. Je sais que hier soir beaucoup sont partis au pas de course en direction du stade. Personnellement, je suis resté sur la touche, car je considère qu'il n'y a pas de raison de s'absenter quand on se doit de respecter notre serment qui est celui d'examiner les propositions avec sérieux.

Et je constate aussi, comme vous l'avez sans doute remarqué, que le Conseil d'Etat – c'est le «Point de presse» du mercredi 18 novembre – se dit prêt à soutenir une maison des associations dans les anciens bâtiments de la Suisse. Je sais qu'au Conseil d'Etat la majorité ce n'est pas l'Alternative. On dit que des pourparlers sont en cours entre le Département de l'aménagement – je connais aussi le chef – et la Fédération pour l'expression associative, dans la perspective de créer à cet endroit une maison des associations. Donc, c'est bien le bon endroit. La mise à disposition des surfaces et leur gestion feraient l'objet d'une convention entre l'Etat de Genève et une entité dont la structure juridique n'est actuellement pas encore arrêtée. Le Conseil d'Etat, ainsi qu'il l'a déclaré à plusieurs reprises lors d'interventions parlementaires, est prêt à soutenir ce projet de maison des associations à condition que l'effort financier public soit limité.

En fait, le Conseil d'Etat, qui a fait cette acquisition, considère que, pour aller de l'avant, il y a tout un processus de négociations. Eh bien, nous, nous ne sommes pas étonnés, parce que c'est exactement ce qui s'est passé, par exemple, pour le stade de la Praille ou pour toute la fameuse saga des échanges de terrains.

Alors, vous comprendrez quand même que, pour nous, c'est assez surprenant de constater que nous n'avons pas eu de signes du Conseil administratif et que ce soir on nous déclare – sur la base de quels éléments? – qu'il y a urgence. C'est un truc qui est connu: quand quelqu'un veut vendre quelque chose, il dit que c'est urgent et que, sinon, il vend à d'autres, pour en faire je ne sais quoi. D'aucuns ont dit un parc de stationnement; cela nous étonnerait. En effet, il serait étonnant que le Conseil d'Etat donne l'autorisation de faire un parc de stationnement. Donc, on ne peut sans doute pas le vendre beaucoup plus cher, en ayant la certitude que l'Etat donne l'autorisation, puisque, jusqu'à nouvel avis, l'Etat contrôle – et on le sait, d'aucuns s'en plaignent – les autorisations de construire.

Au PDC, nous attendons donc un avis très clair, un avis responsable du gouvernement de la Ville. Et puis, nous proposons de renvoyer cette proposition à la commission des finances, qu'elle fasse diligence s'il le faut, mais qu'elle l'examine sérieusement, de façon qu'on ne vote pas un montant important de 1 000 000 ou 1 200 000 francs, sans qu'on ait pris nos précautions.

Le président. Monsieur Valance, pour la deuxième fois.

M. Guy Valance (AdG). Oui, et pour la dernière, rassurez-vous, Monsieur le président.

Il y a quelque chose d'assez cocasse à entendre notre camarade libéral M. Froidevaux se plaindre d'une certaine forme d'amateurisme au niveau du montage financier, etc., alors que nous avons eu – je le rappelle à cette auguste assemblée – à traiter de montages financiers qui provenaient d'institutions privées – je ne veux pas relancer le débat, pour ne pas fatiguer M. Muller qui nous a fort bien répondu hier soir – mais je veux dire que nous avons eu, effectivement, des montages financiers absolument surréalistes avec un certain nombre d'entreprises privées qui se sont – passez-moi l'expression – cassé la gueule très rapidement, et dans lesquels il n'y avait strictement aucun sérieux puisqu'il n'y avait aucun fonds privé, et qu'il fallait absolument tout de suite, immédiatement, que les collectivités publiques interviennent pour soutenir des tenants, je dirais viscéraux, du moins d'Etat, moins d'Etat, mais plus d'argent public.

Ce soir, nous sommes en face d'une proposition financière qui est parfaitement bien construite et qui est parfaitement cohérente. La participation des col-

lectivités publiques est inférieure à la participation de l'ensemble des associations. Mesdames et Messieurs, il va falloir que, du côté de l'Entente, vous reconnaissiez, ce soir, le sérieux, le professionnalisme et la rigueur de ce montage financier. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose à laquelle j'aimerais répondre concerne la velléité relativement légitime de M. Pattaroni – vous transmettez, Monsieur le président, excusez-moi, je ne respecte pas forcément les formes – de renvoyer ce projet d'arrêté en commission. Les informations que nous avons font apparaître qu'un des propriétaires du bâtiment est sur le point de vendre cet immeuble et d'en faire un parking. Cela, c'est la réalité des lois du marché que tous les jours vous portez aux nues, Mesdames et Messieurs de l'Entente. Ce que nous souhaitons ce soir, c'est bien qu'on puisse remettre ces immeubles au monde associatif, au monde utile à l'avancée intellectuelle, sociale et culturelle de cette société.

Alors, Mesdames et Messieurs, puisque les cautèles sont fort à la mode – également du côté libéral et nous en sommes fort reconnaissants à ce parti, suite à l'épisode des avions de la SWA – nous vous proposons, ce soir, des cautèles extrêmement précises qui donnent aux collectivités publiques la possibilité de contrôler le financement et les comptes de cette fondation, qui donnent la possibilité aux collectivités publiques d'être présentes dans le conseil de fondation sans, comme je l'ai dit auparavant, influencer sur les choix de fond, car il y a une notion de liberté d'action qui est absolument fondamentale et sur laquelle nous sommes évidemment intraitables. Il s'agit de préserver cette liberté. Mais, lorsque nous donnons de l'argent public pour une cause qui nous semble fondamentale, nous souhaitons avoir un contrôle de gestion.

La pesée des intérêts est vite faite. Il y a un bon projet avec un montage financier extrêmement professionnel, avec une participation de l'Etat, qui je le rappelle est importante, puisqu'il est un partenaire, avec la Ville, dans cette opération. Je crois, Mesdames et Messieurs, que ce soir nous pouvons voter ce projet qui sera utile à plus de 50 associations de ce canton.

M. Antonio Soragni (Ve). Vous connaissez l'attachement du groupe des Verts au milieu associatif. Nous avons à plusieurs reprises soutenu l'idée et le concept d'une maison des associations. Ce soir, nous allons soutenir ce projet, parce que, effectivement, nous croyons qu'il y a urgence.

La maison des associations, c'est indéniable, correspond à un besoin. Elle aura son utilité. Un lieu se dessine pour son emplacement et c'est une occasion à ne pas manquer. Mais j'aimerais émettre un certain nombre de réserves à notre acceptation de ce projet d'arrêté.

M. Froidevaux est intervenu tout à l'heure et il est vrai, Monsieur Pattaroni, qu'on ne peut pas lui donner totalement tort. C'est vrai que tout cela se traite dans l'urgence et qu'il aurait été souhaitable que l'on puisse en savoir un peu plus dans un débat en commission. Mais, comme l'a d'ailleurs dit M. Grant, voter un renvoi en commission, c'est condamner le projet, et nous ne le voulons pas.

Ce qui nous faisait hésiter jusqu'à aujourd'hui, et ce qui, finalement, va rester pour nous une interrogation, c'est le fait qu'on prend un peu facilement l'habitude, lorsque des financements ne peuvent plus être bouclés, de faire appel à la Ville qui, comme le bon samaritain, va satisfaire toutes les demandes.

Nous nous réjouissons que l'Etat ait pris les initiatives qu'il a prises pour l'achat des immeubles, mais nous regrettons que des démarches peut-être plus insistantes n'aient pas été faites auprès de l'Association des communes. En effet, nous pensons que cette maison des associations est nécessaire aux milieux associatifs, à toutes ces associations, à tous les membres de ces associations, à tous les utilisateurs de ces associations, mais que toutes ces personnes habitent dans tout le canton. Il nous semblait donc souhaitable que ce crédit soit demandé à l'Association des communes et non pas uniquement à la Ville de Genève.

L'urgence fait qu'une décision doit être prise ce soir et nous la prendrons. Nous la prendrons d'autant plus facilement que, si on regarde un peu comment la Ville investit, comment la Ville est prête à participer à un certain nombre d'actions, on ne peut pas refuser ce projet. Hier, on a voté la libération de 3 millions de francs pour le stade de la Praille. En automne 1997, on était prêts à dépenser 5 millions de francs pour une compagnie d'aviation. Après un débat homérique, ce crédit a été diminué à 2,5 millions de francs, mais avec une clause de libération qui fait que nous n'avons pas eu à les dépenser, fort heureusement. Au mois de mai, nous avons renvoyé à la commission des finances, pour étude, une proposition de prise de participation de 250 000 francs au capital-actions d'*Info Dimanche*. Il est fort probable que cette somme n'aura pas à être libérée, puisque, d'après ce que nous savons, *Info Dimanche* a une vie qui semble de plus en plus difficile.

Alors, quand on voit avec quel discernement la Ville investit, je crois qu'on peut prendre un certain risque pour quelque chose d'utile qui correspond vraiment à une demande, celle de cette maison des associations. Nous le faisons d'autant plus facilement que M. Ziegler a, tout à l'heure, modifié son projet d'arrêté. Je dois dire que nous nous réjouissons qu'il ait eu l'idée de faire apparaître les articles 2 et 3, qui spécifient, d'une part, que cette somme ne sera libérée que si les statuts de la fondation sont bouclés et que les collectivités publiques ont la possibilité d'avoir un contrôle sur les comptes.

Je ferai simplement une proposition d'amendement à l'article 3. En effet, je pense que c'est bien que la Ville de Genève participe à cette fondation; c'est bien

également que des élus de notre Conseil y participent, mais je souhaiterais que la participation d'un représentant du Conseil administratif soit également préservée, parce que je ne vois pas pourquoi l'exécutif serait exclu d'un tel fonctionnement.

L'amendement à l'article 3 aurait donc la teneur suivante.

Projet d'amendement

«Art. 3. – Les représentants de la Ville de Genève au sein de la fondation seront, *d'une part*, élus par le Conseil municipal *et, d'autre part, désignés par le Conseil administratif.*»

Voilà, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts acceptera donc ce projet d'arrêté.

M^{me} Françoise Erdogan (AdG). Il semble à tout le monde évident que, face à un parking, cette maison des associations soit mille fois préférable. Quant aux modalités, nous connaissons en ce moment quelques divergences et c'est la raison pour laquelle je demande une interruption de séance afin que les chefs de groupe puissent discuter des amendements, puisque celui qui semblait nécessaire à l'Alliance de gauche pour accepter ce projet d'arrêté a été transformé.

Vu l'urgence, il est impossible de renvoyer ce projet d'arrêté en commission, car cela ferait capoter le projet. Je propose donc une interruption de séance de deux minutes, pour que les chefs de groupe se mettent d'accord quant au libellé de cet amendement. En effet, l'Alliance de gauche aimerait que les représentants du Conseil municipal et du Grand Conseil – qui sont les bailleurs de fonds – soient majoritaires. Je vous prie d'accepter cette interruption de séance.

Le président. Oui, mais on va continuer le débat pour le moment. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). Merci, Monsieur le président. Je pense que M^{me} Erdogan a bien fait de faire cette proposition, mais j'imagine qu'elle comprendra que cela vaut la peine de continuer de discuter un petit moment.

Pour notre part, nous attendons quand même le point de vue du Conseil administratif. C'est rigolo, une fois par mois ou tous les deux mois, je déclare: «Le PDC n'est pas représenté au Conseil administratif mais il est respectueux du

Conseil administratif, car il estime que le Conseil administratif a un rôle à jouer.» Et puis, là, on voit des parties de tennis se jouer au-dessus des têtes du Conseil administratif. Je ne sais pas ce que pense M. Vaissade qui, en principe, est de l'Alternative, mais c'est vraiment assez rigolo, n'est-ce pas? On refait complètement notre système politique de démocratie directe, c'est peut-être l'avant-veille d'une forme de dictature.

Revenons à nos moutons. Quand, tout à l'heure, M. Valance – qui d'ailleurs s'intéresse assez peu au débat, c'est dommage, parce que l'ennui de la démocratie, c'est qu'on doit aussi écouter les autres – a parlé de montage financier, probablement qu'il ne devait pas parler de la SWA. Parce qu'il devrait se souvenir que, d'une part, on avait étudié cela en commission, qu'on avait pris la peine de prendre un certain nombre de précautions et qu'on avait considéré que, si on voulait que les choses aillent de l'avant dans un certain nombre de domaines, notamment économiques, il fallait aussi savoir prendre un certain nombre de risques. Et puis, M. Valance a sans doute oublié que, sur les 30 millions de francs qui existent, il y a tout au plus 10 millions de fonds publics – et même pas, d'ailleurs, puisque la Ville n'a rien versé – et que tout le reste provient de fonds privés. Donc, là, on ne pourrait pas parler d'un montage financier qui ne serait pas sérieux.

Ce que je trouve assez étonnant, c'est que le propriétaire en question parle de faire un parc de stationnement, alors que, comme nous le savons tous, entre le bâtiment de la *Suisse* – pour parler simple – et la place Neuve, il y a à peine quelques dizaines de mètres, tout au plus une centaine de mètres. De plus, la population vient de dire qu'elle ne veut pas de parc de stationnement au centre-ville, et là, tout à coup, le Conseil d'Etat – qui est quand même le garant du respect de la légitimité des citoyens – donnerait l'autorisation à ce propriétaire de faire un parc de stationnement. Cette affaire-là ne tient pas debout!

Nous n'avons aucun document et les conseillers municipaux qui exercent une profession dans le monde du droit ou des affaires savent qu'on ne peut pas traiter sans documents. Monsieur le président, nous n'avons aucun document attestant qu'il y a urgence, et que, si jamais on pouvait vendre ces bâtiments, on pourrait en faire ceci ou cela. Je serais très étonné qu'on puisse nous montrer un avis écrit selon lequel on pourrait faire un parc de stationnement. Encore une fois, ce n'est pas sérieux!

Je rappelle que nous sommes tenus par notre serment à n'avancer que dans la mesure où nous avons des certitudes ou que les risques sont calculés. Là, si on veut être honnêtes par rapport à ces associations, nous nous devons de respecter une certaine procédure.

Enfin, je rappelle que le Conseil d'Etat vient de dire, il y a à peine deux semaines, qu'il veut aller de l'avant, mais qu'il s'agit de faire un montage juri-

dique. Et nous, tout d'un coup, en une soirée, on fait le montage comme si c'était aussi facile que cela. Donc, ou bien les membres du Conseil d'Etat, qui sont de l'Alternative, sont des gens pas très capables puisqu'il leur faut du temps, ou bien nous sommes des gens géniaux, puisque en quelques secondes nous combinons tout un montage et que nous votons 1 200 000 francs!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Les orateurs qui se sont succédé ont commenté l'organisation et la structure à donner à la future maison des associations. Le secrétaire du bureau du Conseil municipal, M. Kaplun, a lu une lettre signée par toute une série d'organisations, dont il a donné la liste complète, laquelle doit nous interpeller.

Tout à l'heure, M. Pattaroni et M. Froidevaux ont fait allusion à la SWA et cela m'a fait très plaisir, parce que personnellement j'étais contre ce projet, alors, vous pensez bien que ce soir j'éclate! Mais personne n'a fait de remarque par rapport au chômage. Les organisations qui occuperont ces locaux vont offrir des places de travail à un certain nombre de personnes, bon, ce ne sera pas des milliers, mais des emplois vont être créés dans cette affaire et aucun des intervenants précédents ne l'a relevé. Considérant qu'il y a entre 13 000 et 15 000 chômeurs déclarés à Genève, la création de seulement un petit nombre d'emplois est une aubaine et je suis assez surpris que cela ait été écarté et que ce soit tombé dans l'oubli.

Maintenant, Monsieur le président, permettez-moi d'interroger MM. Ziegler et Grant au sujet de leur projet d'arrêté. Dans l'article 2, il est indiqué que les statuts de la fondation doivent prévoir une représentation des collectivités publiques. Je demande si le mot «majoritaire» ne devrait pas être ajouté. Alors, sans présenter moi-même un amendement, je leur pose cette question, car je pense que de le mentionner cela ne peut pas nuire. Ce n'est pas encore un amendement, c'est une simple question.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis surpris de la tournure de ce débat. Cet après-midi, il y a eu un fait nouveau: le dépôt de bilan de la SWA, qui a été annoncé aux nouvelles tout à l'heure. Je considère que ce n'est pas un argument et je pense à tous les employés qui travaillent dans cette compagnie et qui se retrouvent au chômage à partir de ce soir. J'aimerais qu'on leur rende hommage, parce qu'ils ont cru à une entreprise, pensant pouvoir y arriver et, malheureusement, ils n'y sont pas arrivés.

Pour revenir à notre sujet, je suis surpris qu'on demande encore un contrôle de la Ville sur les comptes de la fondation. J'aimerais quand même rappeler à

l'Alliance de gauche et au Parti socialiste qu'un contrôle très sérieux des fondations est opéré par l'Etat de Genève. Ce dernier contrôle toutes les années les comptes des fondations, et fait un rapport qui, en général, fait l'objet de commentaires dans les conseils d'administration.

Le Parti radical n'entrera en matière sur le projet d'arrêté de MM. Ziegler et Grant qu'à une seule condition – et c'est la sagesse qui nous le demande – c'est qu'on le transmette à la commission des finances, qui nous rendra, j'en suis sûr, très rapidement un rapport. Aussi, Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir mettre aux voix la proposition de renvoyer le projet d'arrêté à la commission des finances.

M. Hubert Launay (AdG). Pour nous, la chose est claire. Un amendement a été déposé, amendement auquel nous tenons. Il ne s'agit pas de faire un don, mais une dotation – c'est un petit peu différent, peut-être que M. Froidevaux me l'accordera.

Nous demandons aussi que les autorités telles que la Ville ou l'Etat soient majoritaires dans le conseil de la fondation pour l'expression associative. Cette fondation est en voie de création. Nous sommes prêts à mettre 1 200 000 francs dans cette affaire, mais cela veut dire que nous ne pouvons pas laisser les gens faire ce qu'ils veulent, en tout cas sur le plan financier. Il ne s'agit pas d'un contrôle sur le contenu des différentes associations. Elles feront ce qu'elles entendront faire. Mais il s'agit quand même de la nécessité, pour la Ville de Genève d'avoir – cela me paraît être le minimum – un droit de regard sur les comptes et sur la façon dont cet argent est employé.

Personnellement, je me rallie à l'amendement proposé par l'Alliance de gauche, amendement qui, me semble-t-il, a été soutenu par une majorité de ce Conseil municipal, avec une petite nuance en ce qui concerne l'article 2: «La participation visée à l'article premier – donc 1 200 000 francs – ne sera libérée qu'à la condition que les statuts de la fondation prévoient une représentation majoritaire – et c'est ce mot-là qui, semble-t-il, pose un problème – des collectivités publiques et que les comptes de la fondation soient soumis au contrôle de ces dernières.»

L'article 3 dit: «Les représentants de la Ville de Genève au sein de la fondation seront élus par le Conseil municipal.» Cela me semble être une chose acceptable par tous les conseillers municipaux, puisqu'il s'agit, je vous le rappelle, de faire en sorte que ce soit nous qui désignons le délégué et non le Conseil administratif. Il n'y a pas si longtemps, nous avons désigné un représentant de notre Conseil dans un conseil d'administration; le Conseil administratif avait refusé

d'entériner l'élection que nous avons opérée et avait nommé quelqu'un d'autre. Donc, là, je crois que la nomination d'un représentant au sein de cette fondation est du domaine du Conseil municipal.

J'espère qu'on arrivera à un accord sur la création d'une fondation avec une représentation majoritaire des collectivités publiques. Dans l'état actuel des choses, qui met les fonds? C'est bien nous. Ce sont bien les collectivités publiques, que ce soit l'Etat ou nous, la Ville. Il est clair qu'on ne peut pas faire un don simplement en faisant confiance. On fait confiance aux associations – ce n'est pas d'aujourd'hui, on a toujours fait confiance aux associations – mais au niveau financier il est clair que l'on demande d'avoir un contrôle sur l'emploi de cet argent public.

Donc, j'en reviens à l'amendement. Nous proposons, à l'article 2, au lieu de dire: «...les statuts de la fondation prévoient une représentation des collectivités publiques», de dire:

Projet d'amendement

«...les statuts de la fondation prévoient une représentation *majoritaire* des collectivités publiques...»

Et ces représentants sont élus, en ce qui concerne la Ville de Genève, par le Conseil municipal.

Je voulais dire qu'il n'est pas possible de faire des dons pour les aveugles, des dons pour les sourds-muets, des dons pour les libéraux nécessiteux, des dons pour les radicaux en peine de je ne sais quoi...

Une voix. De cœur!

M. Hubert Launay. Oui, en peine de cœur, par exemple. On ne peut pas offrir des dons sans avoir un minimum de contrôle – non pas sur le contenu, je le répète les gens feront ce qu'ils voudront avec l'argent qu'on leur donne – mais il faut tout de même un minimum de contrôle, quand il s'agit de problèmes financiers.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président, de me donner la parole, afin que je puisse vous donner l'avis du Conseil administratif. Monsieur Pattaroni, puisque c'est vous qui avez sollicité une prise de parole du Conseil administratif, j'aimerais tout d'abord vous dire que, ordinaire-

ment, c'est effectivement le Conseil administratif qui fait des propositions au Conseil municipal. Les services étudient les propositions, ensuite nous prenons position sur les propositions qui vous sont soumises.

En l'occurrence, cette proposition vient du Conseil municipal. Il est certain que, sur ce dossier, les services de ma collègue Jacqueline Burnand – qui, malheureusement est absente ce soir – attendent de voir son évolution, parce qu'il y a, effectivement, quelques précisions à obtenir. Il faut aussi savoir que, si à un moment donné le Conseil municipal se prononce sur un projet d'arrêté – comme cela va être le cas ce soir, car j'ai bien compris que, s'il n'y avait pas de décision ce soir, cela condamnerait le projet – eh bien cela incitera plus les services municipaux à aller dans le sens de l'arrêté. C'est un peu cela, la position des services municipaux. Cela ne veut pas dire que c'est celle du Conseil administratif.

Par contre, je tiens à vous rappeler que, même si un projet d'arrêté est voté par le Conseil municipal, le Conseil administratif étudie la faisabilité de la dépense. Si elle ne peut pas être réalisée, la dépense ne se fait pas. Donc, pour aller de l'avant dans ce dossier, vous pouvez prendre cette décision, ensuite ce sera aux services d'examiner les modalités de tout ce qui est présenté pour voir leur réalisation.

Monsieur Pattaroni, vous désirez qu'Alain Vaissade s'exprime en tant que membre de l'Alternative. Sachez, Monsieur, que je lance un appel à l'Alternative pour que ce soir elle se soude afin de pouvoir réaliser ce projet, puisque ce dernier fait aussi partie de son programme électoral, de ses préoccupations. Vous savez que, hier soir, justement pour des histoires de division au niveau de la politique, nous avons perdu un avantage non négligeable.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, ce soir soulevez-vous, réalisez les objectifs pour lesquels vous vous êtes engagés. Ainsi, vous pourrez faire progresser le monde associatif à Genève et réaliser des projets. Voilà mon avis, Monsieur Pattaroni.

Maintenant, au sujet de l'amendement déposé par l'Alternative et concernant l'article 3, j'aimerais dire à l'Alternative qu'il faut arrêter cette petite guerre. On l'a vu par rapport à la Fondetec. Dans cette dernière, les conseillers municipaux sont représentés, mais, à un moment donné, celle-ci est venue vers le Conseil administratif pour demander un appui de l'administration. Alors, arrêtez et enterrez la hache de guerre!

Je vous signale que les associations qui sont présentes au Village alternatif sont subventionnées par mon département et que c'est moi qui les ai inscrites au budget. Alors, si vous voulez, vous pouvez ne pas demander de représentants du Conseil administratif, mais je crois qu'il faut aussi être un peu réaliste. Parfois,

ces associations travaillent aussi avec le département des affaires culturelles et, s'il y a un représentant du Conseil administratif, cela peut favoriser les contacts et les relations qui permettent d'avancer dans certains projets.

Alors, pour l'article 3, je soutiens la position de M. Soragni qui est d'élire au sein de la fondation au moins un membre du Conseil administratif. Voilà, Monsieur Pattaroni, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. Marco Ziegler (S). Encore trois observations, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, en complément de ce que vient de dire M. Vaissade, j'aimerais ajouter que, mon groupe étant particulièrement impliqué ou interpellé dans ce dossier, j'ai tenu à suivre et à vérifier ce qui se passait et, notamment, quelle était l'application faite par le Conseil administratif de la dernière motion votée.

Donc, je peux vous certifier qu'il y a eu des contacts très directs entre la Fédération pour l'expression associative, future fondation, et le Service des opérations foncières de la Ville. Ce service a vérifié le dossier dans ses aspects financiers, soit la valeur des immeubles, et s'est posé la question d'une acquisition par la Ville. Et la décision actuelle qui vous est proposée résulte de l'appréciation suivante: la Ville aurait pu être acheteuse, mais à un prix bien plus élevé que ce qui avait été évoqué jusqu'à présent, à un prix plus élevé que la part mise dans cette opération par l'Etat de Genève. Cela n'était pas vraiment souhaité, puisqu'on voulait un équilibre. L'hypothèse d'une dotation de la future fondation a alors été évoquée dans le cadre de ces réunions.

Donc, on peut vous certifier que le dossier, en ses termes financiers de valeur des immeubles, est très sérieux. L'opération est parfaitement jouable, puisqu'il y a plus de 200 000 francs de loyer, c'est l'état locatif existant dans les appartements qui sont au-dessus des arcades qui seront occupées par la fondation. Ces appartements sont loués, ils seront gérés par la CODHA. C'est un revenu régulier qui tombe pour la fondation et qui assurera ses frais de fonctionnement.

Autre observation. Si nous proposons qu'il y ait une participation des collectivités publiques, mais non pas une participation majoritaire, c'est parce que la question a été posée à la fondation. La fondation voit d'un mauvais œil d'être sous le contrôle des collectivités publiques. Il y a une contradiction à dire: «Le monde associatif est une réalité, est un tissu vivant dans cette ville; le monde associatif est la société civile que nous voulons encourager» et, en même temps, de mettre le grappin sur cette société civile. C'est ce que les représentants de la fondation, encore présents tout à l'heure à la tribune du public, ici, ont confirmé.

Il ne s'agit pas de brader l'argent de la collectivité. La solution à trouver, c'est que l'utilisation des fonds soit garantie; elle le sera. Par contre, les dépenses cou-

rantes, le fonctionnement budgétaire courant de la fondation proviendra de sources non publiques. Ce seront les revenus, les cotisations, les loyers des associations. Et il me paraît relativement normal aussi que nous n'ayons pas, là-dessus, plus qu'un contrôle de vérification des comptes. Il est vrai que le Service du contrôle des fondations le fait. Que la Ville ait également un regard là-dessus me paraît non contradictoire et, en tout cas, une garantie suffisante pour nous, dans ce contexte-là. Maintenant, puisqu'il y a une exigence d'avoir une représentation majoritaire des collectivités publiques, eh bien, nous voterons tout à l'heure sur l'exigence d'avoir la majorité exprimée par l'AdG. Ce n'est pas nécessairement ce qui est le plus fonctionnel. Voilà, j'en reste donc à la proposition de l'arrêté amendé. Si l'amendement de la participation majoritaire est soumis, nous le voterons.

Dernière remarque concernant l'amendement proposé par le Conseil administratif. Pour nous, groupe socialiste, il n'y a pas de problème à ce que la représentation de la Ville soit le Conseil municipal d'un côté, et le Conseil administratif de l'autre. Ce n'était pas une exigence des initiants ou des proposant de l'arrêté au départ.

M. Didier Bonny (DC). Ce débat dure depuis relativement longtemps. Simplement, je voudrais d'abord rappeler que le 14 mai 1997, quand le rapport N° 230 A sur la motion N° 223 est revenu de la commission sociale, nous avons voté dans ce plénum, je cite de tête, une conclusion demandant que cette maison des associations voie le jour – comme l'a rappelé M. Froidevaux – quand les finances de la Ville iraient mieux, et qu'il fallait également une participation de l'Etat et des communes.

Je rappelle aussi que, lors de ce débat, il était question d'une participation financière de la Ville de Genève de l'ordre de 5 millions de francs. Aujourd'hui, on nous demande 1,2 million, il y a donc quand même du chemin qui a été parcouru. L'Etat a mis 1,6 million, mais il est vrai qu'il n'y a rien au niveau des communes. Enfin, on ne sait jamais, cela peut toujours venir. En fin de compte, on peut constater que les personnes qui se sont occupées de ce projet ont bien fait leur travail afin de le rendre plus acceptable qu'il y a deux ans.

Cela étant dit, nous ne voterons pas l'amendement de M. Launay qui ajoute le mot «majoritaire». Nous faisons confiance aux associations, et les cautions mises par le Parti socialiste nous paraissent tout à fait suffisantes, puisqu'elles exigent une participation des collectivités publiques et une surveillance par le Contrôle financier. En ce qui nous concerne, nous pensons que cela suffit, qu'il n'y a pas besoin de politiser outre mesure cette maison des associations, et nous nous opposerons donc à cet amendement.

Par contre, au sujet de l'amendement des Verts qui demande une représentation du Conseil administratif, nous n'y voyons aucune opposition.

Nous répétons notre attachement à ce projet qui est un beau projet, qui fait appel à l'idéal. Je crois qu'on a besoin d'idéal pour vivre. De plus, de nombreuses personnes se sont investies dans cette affaire et il serait dommage de les décevoir.

Ce n'est pas parce que les choses se passent mal à la SWA qu'on peut transmettre cet argent. Personnellement, je suis triste d'apprendre que l'aventure de la SWA se termine mal, parce les 110 personnes qui étaient derrière ce projet auraient certainement préféré que tout aille bien, au même titre que celles qui sont derrière le projet de la maison des associations.

M^{me} Françoise Erdogan (AdG). Monsieur le président, j'ai déposé un amendement, j'aimerais que vous le lisiez.

Le président. M. Launay l'a déjà lu et l'a commenté.

M. Antonio Soragni (Ve). Je souhaite donner la position des Verts sur l'amendement présenté par M. Launay. Nous ne pouvons pas accepter cet amendement parce qu'il nous semble que d'exiger que les pouvoirs publics soient majoritaires dans la Fondation de la maison des associations correspondrait finalement à une mise sous tutelle des associations. Cela est évidemment inacceptable du point de vue des associations et est inacceptable du point de vue éthique. Nous n'entrerons donc pas en matière sur cet amendement.

Deuxième débat

Le président. Nous pouvons passer aux votes.

Nous avons reçu deux amendements, qui s'appliquent au projet d'arrêté amendé par ses auteurs sur lequel nous avons débattu. Le premier émane de M^{me} Erdogan et de M. Launay; il demande que la représentation des collectivités publiques dans la fondation soit majoritaire.

Mis au voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (nombreuses abstentions).

Le président: Le deuxième amendement a été déposé par M. Soragni; il a la teneur suivante: «*Art. 3. – Les représentants de la Ville de Genève au sein de la fondation seront, d'une part, élus par le Conseil municipal et, d'autre part, désignés par le Conseil administratif.*»

Mis au voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (une opposition et quelques abstentions).

Le président: Nous pouvons maintenant voter sur l'arrêté amendé.

M. Philip Grant (S). Bien évidemment, sur un projet aussi important pour le monde associatif et pour chacun d'entre nous, notamment l'Alternative, nous demandons le vote nominal.

Le président: Très bien. Est-ce que vous êtes soutenu? (*De nombreuses mains se lèvent.*) C'est parfait.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous demandons un renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances.

Le président. Ah, oui, excusez-moi, j'ai omis de faire voter le renvoi à la commission des finances, cela a tout de même été proposé par plusieurs groupes.

Mis au voix par assis/debout, le renvoi du projet d'arrêté à la commission des finances donne le résultat de 31 pour et 31 contre (deux absentions). Le président tranche en faveur du non. (Quelques applaudissements.)

Le président. Nous passons maintenant au vote nominal sur l'arrêté amendé.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé est accepté par 34 oui contre 22 non (6 abstentions).

(*Applaudissements.*)

Ont voté oui (34):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Guy Savary (DC), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (22):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. André Kaplun (L), M. Hubert Launay (AdG), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M^{me} Nicole Rochat (L).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Françoise Erdogan (AdG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M^{me} Corinne Billaud (R), M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M. Roberto Brogini (Ve), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Alain Dupraz (AdG), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Pierre Johner (AdG), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Jan Marejko (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et l'article 34, alinéa 7, de son règlement d'application,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs destiné à la participation de la Ville de Genève dans le capital de dotation de la Fondation pour l'expression associative en voie de création.

Art. 2. – La participation visée à l'article premier ne sera libérée qu'à la condition que les statuts de la fondation prévoient une représentation des collectivités publiques et que les comptes de la fondation soient soumis au contrôle de ces dernières.

Art. 3. – Les représentants de la Ville de Genève au sein de la fondation seront, d'une part, élus par le Conseil municipal et, d'autre part, désignés par le Conseil administratif.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les prêts et participations permanentes.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. **Résolution de M^{me} Christiane Olivier, MM. Guy Valance, Jean-Pierre Lyon, Manuel Tornare, David Broliet, Bernard Paillard, Pierre Losio, Georges Breguet et Pierre Rumo: «Non au bradage du patrimoine industriel» (R-571)¹.**

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que, suite à une modification statutaire, le Centre de gravure contemporaine, transformant son but initial, n'autorise plus l'accès et la disposition de son équipement à un certain nombre d'usagers intéressés et compétents;
- que parmi cet équipement figure une presse digne du plus grand intérêt en termes de patrimoine industriel;
- que cette presse a été acquise par le CGC grâce aux subventions de la Ville de Genève, donc des deniers publics;
- que le CGC a le projet de vendre cette presse dans un avenir très proche à une institution lyonnaise et d'encaisser à son profit le montant de cette vente;
- que l'intérêt patrimonial de cette presse, et bien sûr son utilisation, imposent qu'elle soit conservée à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire tout ce qui est en son pouvoir, en négociant immédiatement avec le CGC, pour le convaincre de ne pas procéder à cette vente et de revenir à son but initial, soit la mise à disposition de ses locaux et de son équipement aux usagers intéressés et compétents;
- d'interdire, si les statuts du CGC ne l'empêchent pas, la vente de cette presse;
- d'informer le CGC de la détermination du Conseil municipal de procéder, si la vente de cette presse intervient, à une suspension, voire une suppression de sa subvention.

M. Guy Valance (AdG). Je remercie cette assemblée de consacrer encore 5 minutes à cette résolution urgente qui nous semble extrêmement importante.

Vous savez que le Centre de gravure contemporaine a acquis, il y a environ une vingtaine d'années, une presse destinée naturellement aux usagers du Centre de gravure contemporaine. Suite au changement statutaire qui est intervenu au sein de cette association, les usagers compétents – qui sont des professionnels – n'ont plus pu accéder à cette presse, puisque le Centre de gravure contemporaine semble s'être dirigé vers une activité d'exposition, plutôt qu'une activité – je

¹ Annoncée et urgence acceptée, 2094.

dirais – de création. En toute logique donc, le Centre de gravure contemporaine a décidé de vendre une partie de son équipement, puisque, conformément à son changement statutaire, cet équipement n'est plus nécessaire. Il se trouve que dans cet équipement il y a cette presse. Suite aux contacts que les uns et les autres dans cette assemblée ont eus avec l'Association pour la protection du patrimoine industriel, il s'est avéré que cette presse a une valeur tout à fait indéniable et importante en termes de patrimoine. Le Centre de gravure contemporaine a décidé de vendre cette presse. La vente de cet objet peut intervenir dans les jours qui suivent.

En outre, le problème de fond qui est posé et que nous essayons de poser à travers la résolution est le détournement, selon nous, du but initial du Centre de gravure contemporaine. Je pense qu'il est nécessaire que nous puissions en discuter.

Au niveau de l'urgence, ce soir, se pose le problème de la vente de cette presse. Nous essayons, en tant qu'élus publics, puisque cette presse a été acquise avec les deniers publics, d'éviter que cette presse soit vendue, de faire en sorte qu'elle puisse demeurer à Genève, être conservée à Genève et, bien entendu, si possible être utilisée à Genève. C'est la raison pour laquelle nous venons avec cette résolution urgente ce soir.

Il est vrai que tout un problème de fond se pose autour du Centre de gravure contemporaine. Je crois qu'il est nécessaire de le traiter, mais je pense qu'il va être difficile de le faire ce soir. L'objectif de ce soir est de donner un mandat au Conseil administratif avec les invites que nous avons proposées afin de pouvoir entrer en négociation, voire d'avoir une attitude un peu plus répressive à l'égard de cette association dans le but, naturellement, de conserver cet instrument de production à Genève et, si possible, d'influer un peu sur les décisions de cette association pour qu'à nouveau elle retrouve le but initial qui était le sien à l'origine.

Donc, voilà, Mesdames et Messieurs, un peu rapidement dites les raisons qui nous ont conduits à déposer cette résolution urgente. Elles sont extrêmement concrètes. Il est absolument indispensable que nous puissions nous opposer à cette vente, puisque juridiquement il nous est difficile de mener devant les tribunaux une opposition à cette vente, étant donné que l'association a acheté cette presse en son nom, mais avec les deniers publics et qu'elle peut, semble-t-il, juridiquement, en disposer.

Il est nécessaire d'engager, ce soir – par le biais de ce Conseil municipal en donnant mandat au Conseil administratif – une épreuve de force avec cette association, de façon que nous puissions conserver ce magnifique objet à Genève et, naturellement, revaloriser son utilisation.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre patience et je souhaite que nous puissions, ce soir, voter la conservation de cet objet et, éventuellement,

prendre acte pour une future discussion urgente que nous devrions avoir autour du destin et du sens que le Centre de gravure contemporaine veut donner à sa future activité.

M. David Brolliet (L). Cette séance est la dernière séance du Conseil municipal de l'année, la prochaine séance sera consacrée au budget. Si nous vous avons présenté cette résolution en urgence ce soir, c'est parce que le Centre de gravure contemporaine a une ligne budgétaire, c'est donc un subventionné.

Il y a de nombreux mois que nous nous étonnons de certaines pratiques du Centre de gravure. En effet, certaines personnes ont été éconduites, voire priées de se retirer du Centre de gravure, parce qu'elles ne convenaient plus à sa direction, étant donné le changement de son cahier des charges.

Le Centre de gravure fait un peu de l'élitisme et c'est quand même un petit peu dérangeant pour nous, les libéraux, car nous sommes pour une culture ouverte à tous et nous estimons que la gravure est une technique très importante.

Il n'y a pas de raison que ce genre de pratique ait cours dans le Centre de gravure et c'est pour cela que nous vous avons proposé cette résolution urgente. S'il le faut, eh bien, nous verrons au moment du vote du budget ce que nous ferons avec la ligne budgétaire de ce centre, surtout si nous n'obtenons pas satisfaction avec cette «mesure» de demande d'explications, ces faits nous ayant été rapportés par des personnes qui nous ont approchés.

Pour le patrimoine genevois, la «perte» de cette presse est effectivement dommage. Il est tout à fait regrettable que le Centre de gravure puisse la vendre et encaisser le produit de cette vente et que nous, Conseil municipal, qui nous occupons des subventionnés, nous soyons là à regarder cette affaire se passer sous nos yeux.

Voilà la raison pour laquelle je vous encourage à voter cette résolution. On verra bien ce qui se passera et on aura toujours le moyen, le 19 décembre 1998, de prendre diverses mesures.

M. Manuel Tornare (S). Il y a effectivement détournement de mission et détournement de fonds, malgré les promesses de la directrice du Centre de gravure contemporaine, promesses faites à deux reprises devant la commission des beaux-arts, depuis huit ans. J'avais assisté à ces séances quand j'étais membre de la commission des beaux-arts.

Il y a donc une réelle escroquerie intellectuelle et financière de la part de cette directrice qui – et je n'ai pas peur qu'elle m'attaque en diffamation – a manipulé

l'association, et on le prévoyait depuis de nombreuses années, malgré, encore une fois, les promesses et les dires de cette personne de peu de scrupules.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire tout ce qui est en son pouvoir, en négociant immédiatement avec le CGC, pour le convaincre de ne pas procéder à cette vente et de revenir à son but initial, soit la mise à disposition de ses locaux et de son équipement aux usagers intéressés et compétents;
- d'interdire, si les statuts du CGC ne l'empêchent pas, la vente de cette presse;
- d'informer le CGC de la détermination du Conseil municipal de procéder, si la vente de cette presse intervient, à une suspension, voire une suppression de sa subvention.

10. Pétitions.

Le président: Nous avons reçu la pétition N° 97, «Pour que vive Chez Gaby».

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- N° 420, de *MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance*: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».

En outre, les motions suivantes ont également été déposées:

- N° 370, de *M. Alain Marquet*: «Pour une valorisation des déchets par une information multilingue»;
- N° 371, de *M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Brogginì, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni*: «Piles électriques, désamorçons la bombe!»;

- N° 372, de *M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni*: «Pour l'aménagement de la seconde partie de la promenade de Saint-Antoine, dite la «demi-lune», par Philippe Monnier»;
- N° 373, de *M. Roger Deneys et M^{me} Isabelle Brunier*: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève»;
- N° 374, de *MM. Pascal Holenweg et Guy Valance*: «Du Grand Théâtre municipal à l'Opéra régional»;
- N° 375, de *MM. Pascal Holenweg et Guy Valance*: «Du Ballet du Grand Théâtre au Ballet de Genève»;
- N° 376, de *MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet*: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève»,

ainsi que la résolution:

- N° 572, de *MM. Philip Grant, Sami Kanaan, Pascal Holenweg et Roger Deneys*: «Contre le retour au cens électoral et la mise sous tutelle de la Ville».

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions.

Le président. Les questions suivantes ont également été déposées:

- N° 86, de *M. Jean-Pierre Lyon*: «Coûts des festivités pour M^{me} Ruth Dreifuss?»
- N° 87, de *M. Roger Deneys*: «Informatique municipale: des équipements ergonomiques et des écrans bien réglés?»
- N° 88, de *M. Roger Deneys*: «Du vin biologique genevois lors des réceptions organisées par le Conseil administratif?»

Le président. Je lève cette séance et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2114
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2114
3. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale N° 2: «Sauvons nos parcs» (N° 392 A). Suite du premier débat	2114
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites des zones de construction dans le quartier des Tranchées, sur le territoire de la Ville de Genève (création d'une zone à bâtir 2 destinée à un équipement d'utilité publique (Musée d'ethnographie) et extension du périmètre de protection de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications) (N° 398 A).....	2123
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 91 en faveur d'un terrain d'aventure à la Queue-d'Arve pour les jeunes des quartiers de la Jonction et des Acacias (N° 412 A)	2129
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des pétitions, acceptée par le Conseil municipal le 9 septembre 1997, intitulée: «Contre l'utilisation de bois tropicaux dans les services de la Ville de Genève» (M-275).....	2145
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la minorité de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 2 juin 1998, sur la pétition de l'association Maison populaire de Genève, intitulée: «Pour recevoir les chaînes kurde et turque MED/TV et ATV sur les réseaux câblés genevois» (P-56).....	2147
8. Projet d'arrêté de MM. Marco Ziegler et Philip Grant: «Bâtiments de la Suisse» (PA-385)	2149

9. Résolution de M ^{me} Christiane Olivier, MM. Guy Valance, Jean-Pierre Lyon, Manuel Tornare, David Brolliet, Bernard Paillard, Pierre Losio, Georges Breguet et Pierre Rumo: «Non au bradage du patrimoine industriel» (R-571).....	2186
10. Pétitions	2189
11. Propositions des conseillers municipaux	2189
12. Interpellations	2190
13. Questions	2190

La mémorialiste:
Marguerite Conus